



CNLAPS
Comité National de Liaison des Acteurs
de la Prévention Spécialisée

CNLAPS AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ATELIER RÉGIONAL

NUMÉRIQUE, RÉSEAUX SOCIAUX ET RELATION ÉDUCATIVE



Septembre 2019 - Octobre 2020

SOMMAIRE

MOT DES ADMINISTRATEURS	5
AVANT-PROPOS	6
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE	7

POSONS LE CONTEXTE, POSONS LES BASES 9

1 - Le monde numérique	10
2 - Réflexions du groupe : ce que nous inspire ce monde numérique	12

LES ÉDUCATEURS PARLENT DU NET, QUELS OUTILS ? QUELLES INTERVENTIONS ? 15

1 - Des postulats communs aux professionnels de Prévention Spécialisée	16
2 - Vous avez dit « adulte repère » ?	16
3 - Les outils créés par la Prévention Spécialisée et les interventions de sensibilisation	19

LES ÉDUCATEURS SUR LE NET, QUELLES PRATIQUES ? 23

1 - Introduction	24
2 - Conditions nécessaires pour intervenir sur les réseaux sociaux	26
3 - Pratique éducative sur les réseaux sociaux	29
4 - Paroles de confinés	46

LES ÉDUCATEURS SUR LE NET, QUELS QUESTIONNEMENTS ? 49

1 - La relation éducative à l'épreuve du numérique	50
2 - Notre manière d'être sur les réseaux sociaux	51
3 - Sous le regard : curiosité vs utilité	53
4 - Le choc des images	54
5 - Le territoire	54
6 - Les modalités	54
7 - La sécurité des données et le cadre légal	55
8 - La temporalité	57
9 - Les situations complexes	59
10 - Des questions juridiques et éthiques	62

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES UTILES 70

MOT DES ADMINISTRATEURS

Depuis de nombreuses années la coordination régionale du CNLAPS propose de croiser les regards et les pratiques des acteurs de la Prévention Spécialisée en Auvergne Rhône Alpes. Ces échanges entre administrateurs et directeurs révèlent la vivacité et la diversité des actions conduites, leurs adaptations aux besoins des jeunes et de leur famille ainsi que les ajustements nécessaires aux réalités et aux attentes locales.

Dans cet esprit, les administrateurs des associations de la région se réunissent tous les ans en séminaire pour un travail sur la gouvernance de la Prévention Spécialisée.

Leurs réflexions, ainsi que celles de la coordination régionale, permettent un échange avec les instances nationales du CNLAPS qui sont interlocutrices des différents ministères et de leurs administrations.

Cette dynamique permet à la coordination régionale d'impulser régulièrement des ateliers thématiques réunissant des professionnels volontaires. Ils permettent une élaboration collective riche de la diversité des expériences de chacun. Outre l'objectif du partage et de l'analyse de l'action éducative sur une thématique choisie, la restitution du travail de l'atelier à l'échelle régionale est attendue sous la forme d'un document qui propose de faire repère pour les pratiques. Une présentation sous des formes à convenir pour une appropriation plus large des contenus par l'ensemble des acteurs concernés est aussi à envisager (journée de travail/conférence/formation/intervention territoriale...).

De cette dynamique collective émergent souvent des enjeux communs, tant au niveau institutionnel qu'opérationnel. Leurs mises à jour nécessitent de dépasser les simples constats partagés pour engager une réflexion plus aboutie, porteuse de sens pour l'avenir de la Prévention Spécialisée.

En 2019, est apparu essentiel de faire le point sur le sens et le contenu de nos interventions au regard des formes (toujours nouvelles) de communication des jeunes à travers l'usage du numérique.

Dans « l'ère numérique » actuelle, le rapport des jeunes au monde et à la société se transforme fortement. Ce contexte très évolutif fait émerger de nouveaux modes d'action pour communiquer et être en lien. Il s'agit d'en comprendre les ressorts et les enjeux en termes d'effets sociétaux, éducatifs, scolaires...

Pour la plupart d'entre eux, les jeunes ont pris le tournant de cette révolution « médiatique », souvent en dehors des prescriptions éducatives ou familiales, en créant des pratiques autonomes à travers les nouvelles capacités des médias numériques, des réseaux sociaux et des nouveaux usages de loisirs, de cultures et de connaissance. Les notions de lien, d'accompagnement social et éducatif, d'action collective conduite dans le cadre de la mission de Prévention Spécialisée sont dès lors à (ré)interroger au prisme de ce constat.

Ce document est le fruit du travail d'un groupe constitué par des professionnels issus des associations de la région. Il délimite les contours de cette thématique, précise les notions clefs qui émergent et présente les pratiques actuelles en les interrogeant.

Construit sous la forme d'un « Outil-guide » qui ouvre vers d'autres apports, il donne certaines réponses et n'épuise en rien le questionnement permanent nécessaire à l'action éducative conduite au quotidien.

Pour la coordination régionale CNLAPS Auvergne Rhône-Alpes :
Maryvonne Chaffois et Bruno Montanier

AVANT-PROPOS

Ce « livre blanc » a été conçu pour témoigner de la pluralité des points de vue, des regards, et des expériences.

L'objectif n'a pas été de promouvoir de manière inconditionnelle la pratique numérique, surtout en sachant que certains d'entre nous étaient réfractaires à cette évolution de pratique, mais bien de partager des expériences positives, des enseignements, des questionnements, des points de vigilance.

Nous avons accueilli le doute de certains professionnels avec une grande attention, en partant du postulat que celui-ci avait tout son intérêt pour éviter les dérives. Nous avons accueilli avec la même bienveillance l'engouement d'autres professionnels, en partant du postulat que les grandes révolutions de pratiques ont eu besoin d'audace pour se réaliser.

Dans ce document, vous trouverez à la fois nos réflexions mais également des témoignages, des observations, des retours d'expérience d'autres professionnels de nos associations respectives, que nous avons rapporté au sein du groupe pour nourrir les échanges. Notons bien évidemment qu'en fonction du contexte et du cadre institutionnel de chaque association, l'usage du numérique varie. L'idée n'a jamais été d'imposer une pratique identique à tous mais bien de proposer un cadre sécurisant qui permette aux professionnels d'innover et d'expérimenter le numérique comme support à la relation éducative.

A ce jour, il paraît difficile de prévoir précisément l'effet de ces nouveaux outils sur le travail des éducateurs, et sur la relation éducative; nous ne pouvons que faire des hypothèses. Seule l'expérimentation nous permettra d'en voir les avantages, les inconvénients, les limites, réels. Ainsi, restons vigilants et attentifs à ce qui se passe sur les réseaux sociaux, à ce que nos pratiques engendrent, modifient, permettent.

PRÉCISION DE LECTURE - code couleur

 Les apports du terrain, à travers des contributions (retours d'expérience, témoignages) venant directement des membres du groupe ou des professionnels de leurs associations respectives.

 Les apports de la littérature

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Nous vivons actuellement dans une société dans laquelle le numérique (sous toutes ses formes) prend une place prépondérante. Qu'il s'agisse d'Internet, des réseaux sociaux, des jeux vidéo, nous observons au quotidien que les jeunes générations que nous accompagnons sont bien inscrites dans ces pratiques. Nous réalisons tous (sûrement sans le mesurer complètement) que quelque chose est en train de changer, d'évoluer, dans nos pratiques auprès des jeunes et de leur famille.

Ainsi, pour répondre à ces constats de terrain, de nombreuses expérimentations en Prévention Spécialisée ont pu voir le jour ; notamment pour accompagner et prévenir les usages des jeunes ou pour être en lien avec le public grâce au numérique. Cependant, **quels regards et analyses portons nous sur ces évolutions ? Les réseaux sociaux modifient-ils la manière de communiquer, d'être en lien avec l'autre, de se montrer, de se voir et de grandir ? Comment s'adapter à ces évolutions et intervenir sur les rues numériques tout en respectant nos valeurs et nos principes d'intervention de Prévention Spécialisée ? Comment articuler prise de risque (inhérente à l'innovation) et élaboration d'une pratique professionnelle ?**

Afin d'appréhender collectivement ce phénomène et ses enjeux, et dans l'espoir de nous positionner au plus juste (au mieux), le CNLAPS vous propose de participer à un atelier régional qui aura pour thème : Numérique, réseaux sociaux et relation éducative.

Nous souhaitons travailler ce thème selon 3 axes :

- Le numérique au service de la relation éducative : L'utilisation du numérique par les professionnels pour être en lien avec les jeunes
- Le cadre juridique lié à l'utilisation des espaces numériques en prévention spécialisée
- L'accompagnement des pratiques des jeunes : Prévention des risques, accompagnement des pratiques, sensibilisation aux outils du numérique.

Il est important de préciser, qu'au sein de ce groupe, nous ne travaillerons pas sur : les mails professionnels (entre professionnels), la fracture numérique (l'accompagnement des jeunes aux démarches dématérialisées, les « codes sociaux informatiques ») et la communication des actions pour la visibilité du travail de Prévention Spécialisée.

La première question à se poser : **est-ce incontournable d'utiliser le numérique pour être en lien avec les jeunes ? Est-ce que la Prévention Spécialisée peut ne pas aller sur le numérique ? Est-ce qu'on peut s'en passer, s'abstenir ? Si non, comment y aller ?**

En partant d'un état des lieux des pratiques professionnelles et des outils sur les différents territoires, l'atelier s'attachera à :

- Permettre à chacun de découvrir et de s'inspirer des expérimentations des autres territoires.
- Faire émerger les questionnements et les enjeux de ces « nouvelles » pratiques (à titre d'exemple, **comment gérer la tension entre immédiateté et droit à la déconnexion ? Quoi faire, quoi dire face aux images publiées par les jeunes ? Regarder fait-il de nous des voyeurs et favorise-t-il « l'investigation sociale » ?**)
- Élaborer un livret qui permettra aux professionnels d'avoir des repères et des points d'appui à la pratique ; respectueux de l'éthique et des principes d'action de la Prévention Spécialisée. Notons, qu'il ne s'agit pas forcément d'homogénéiser les pratiques mais plutôt de les centraliser dans l'idée d'arriver à les « border » et de faire émerger du commun.

Texte envoyé par les directeurs référents du groupe aux services de Prévention Spécialisée de la Région Rhône Alpes-Auvergne, Août 2019





**POSONS LE CONTEXTE,
POSONS LES BASES**



1 - LE MONDE NUMÉRIQUE

L'USAGE DES MÉDIAS SOCIAUX CHEZ LES JEUNES

Effets bénéfiques des médias sociaux

- Améliorer la communication, les liens sociaux, et les compétences techniques
- Réaliser plusieurs activités de socialisation, valorisées en ligne et hors ligne (rester en contact avec ses amis et sa famille, se faire de nouveaux amis, partager des photos et discuter)
- Rencontrer une multitude de points de vue et ouverture sur le monde
- Mettre à contribution le potentiel créatif des adolescents
- Partager les passions et les intérêts avec d'autres jeunes
- Permettre la collaboration à distance
- Offrir l'opportunité d'apprendre autrement → bénéfiques : amélioration de l'expression écrite, développement de la créativité, meilleur apprentissage
- Trouver des réponses facilement, notamment sur des thématiques intimes comme la santé (en raison de la simplicité et de l'anonymat des médias sociaux)

Le revers de la médaille : les risques

- Manquer de vigilance et ne pas de questionner sur le type de messages, de photos ou de vidéo mis en ligne
- Difficulté à réaliser l'ampleur de leur comportement et les répercussions possibles à plus ou moins long terme
- La cyberintimidation (phénomène qui consiste à utiliser les médias numériques afin de diffuser des informations fausses, embarrassantes, ou bien hostiles sur autrui) - il faut bien différencier cyberintimidation et harcèlement en ligne
- Phénomène de sexting* → conséquences : exclusion, détresse émotionnelle et problèmes de santé mentale
- Problèmes découlant de l'utilisation accrue : cyberdépendance, la dépression et le manque de sommeil

Rapport clinique, revue Pediatrics

* Le sexting, mot-valise anglais formé à partir de sex (« sexe ») et de texting (« envoi de messages textuels via SMS »), est l'acte d'envoyer électroniquement des textes ou des photographies sexuellement explicites, surtout d'un téléphone portable à un autre.

E-enfance



LA CONSTRUCTION DE SOI À L'ADOLESCENCE

La problématique de la construction identitaire part de l'idée que pour l'individu contemporain, l'identité n'est pas une entité figée, mais qu'elle s'établit progressivement, par le biais d'un véritable travail. De Singly a montré comment les très jeunes adolescents cherchent à s'affirmer face à leurs parents et faire reconnaître l'évolution de leur « taille symbolique », notamment en s'emparant des attributs des « jeunes » que fournissent les industries culturelles de masse. Dans cette perspective, Internet fournit de nouvelles scènes aux adolescents pour parler d'eux-mêmes, se mettre en scène, et, par là même, se construire en tant que sujets.

CINQ TENSIONS POUR LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE

Les réseaux sociaux, en multipliant et brouillant les scènes, ont rendu le travail de récit de soi beaucoup plus complexe et délicat. Voici cinq tensions qui paraissent problématiques, en particulier pour les jeunes les plus fragiles et les moins accompagnés socialement :

1. L'injonction à être présent : puisqu'être présent sur les réseaux sociaux est un marqueur de l'identité jeune, certains peuvent vivre le fait d'en être absent comme un facteur d'exclusion supplémentaire.

2. Gérer les identités multiples : il est possible d'être un expert en manga sur un forum spécialisé, un mage dans un jeu multi-joueurs, un ado sur son blog... A l'âge où l'on est justement en train de se construire son identité, cette multiplicité des identités sur Internet peut s'avérer problématique.

3. Le brouillage des frontières de l'intime et du privé : les normes usuelles de la pudeur sont de peu d'utilité sur Internet, où il faut se dévoiler et s'exposer pour entrer en relation ; sans que les jeunes n'aient de repères dans leur environnement pour gérer leur exposition de soi.

4. Les amitiés réelles et virtuelles : les adolescents ont besoin, pour se construire, d'un cercle amical restreint fort, qui se trouve, sur Internet mêlé à l'immense nébuleuse des « coopérations faibles », sans que les adolescents ne sachent toujours distinguer l'un de l'autre.

5. L'objectivation d'une identité mouvante : les adolescents changent beaucoup plus vite que les traces qu'ils laissent consciemment ou non d'eux-mêmes. Leurs différentes présences sur les réseaux sociaux constituent autant de « tatouages », pour certains indélébiles, qui peuvent contribuer à les stigmatiser par la suite.

CINQ FONCTIONS DES RÉSEAUX SOCIAUX POUR LA CONSTRUCTION DE SOI

1. L'incorporation des codes et valeurs de la culture juvénile : quittant l'univers culturel parental, les très jeunes adolescents cherchent, en lisant les blogs et profils de leurs aînés, à pénétrer leurs manières d'être, de parler, leurs goûts, ...

2. La communication avec le clan : les adolescents peuvent communiquer avec leurs différents cercles relationnels, y compris lorsqu'ils sont au domicile familial, afin de réaffirmer constamment l'existence du lien social.

3. L'objectivation du capital social : rendre visible à tous le nombre de ses amis, fussent-ils virtuels, est un enjeu capital pour les adolescents engagés dans une rude compétition pour attester de leur « popularité »

4. L'évaluation des relations sociales : les commentaires laissés par les autres jeunes permettent aux adolescents de vérifier qu'ils se conforment aux normes, usages ou goûts en vigueur dans le monde juvénile

5. Un marqueur de l'identité jeune : à l'instar d'autres marqueurs comme les habits, les posters, la coupe de cheveux, la musique, les réseaux sociaux permettent de rendre visible, à moindre frais, leur appartenance au monde juvénile.

Pratiques numériques des adolescents : construction de soi et inégalités dans les usages.
Cédric FLUCKIGER



2 - RÉFLÉXIONS DU GROUPE : CE QUE NOUS INSPIRE CE MONDE NUMÉRIQUE

VIRTUEL :

1. Qui n'est qu'en puissance, qu'en état de simple possibilité (par opposition à ce qui est en acte)
2. Qui comporte en soi-même les conditions de sa réalisation ; potentiel, possible.

NUMÉRIQUE :

1. Qui relève des nombres ; qui se fait avec des nombres, est représenté par un nombre.
2. Qui est évalué ou se traduit en nombre, en quantité : Supériorité numérique.
3. Informatique et télécommunications
 - Se dit de la représentation d'informations ou de grandeurs physiques au moyen de caractères, tels que des chiffres, ou au moyen de signaux à valeurs discrètes.
 - Se dit des systèmes, dispositifs ou procédés employant ce mode de représentation discrète, par opposition à analogique.

DÉMATÉRIALISÉ :

Se dit d'un support d'information matériel transformé en support numérique.

RÉEL :

1. Qui existe ou a existé effectivement : *le héros de ce roman est un personnage réel.*
2. Qui est conforme à ce qu'il doit être ou prétend être : *Je crois que sa peine était réelle.*
3. Qui n'est pas douteux, peut être visiblement constaté : *Constater une réelle amélioration de la situation.*

CONCRET :

1. Qui représente quelque chose de réel (par opposition à abstrait).
2. Voir, dire les choses sous une forme qui les rend sensibles.

RÉALITÉ :

1. Caractère de ce qui est réel, de ce qui existe effectivement : *Douter de la réalité d'un fait.*
2. Ce qui est réel, ce qui existe en fait, par opposition à ce qui est imaginé, rêvé, fictif : *La réalité dépasse la fiction.*
3. Vie réelle, telle qu'elle est, par opposition aux désirs, aux illusions : *Regarder la réalité en face.*
4. Chose réelle, fait réel : *Être confronté à de dures réalités.*

Définitions Larousse



Même si le virtuel peut offrir de nombreux univers, lorsqu'un jeune investit exclusivement le virtuel, ou un seul univers virtuel, cela représente une restriction, alors que le réel offre une multitude d'univers possibles.

De plus, les compétences acquises lors de jeu virtuel ne sont pas transférables, les neuropsychologues avancent que les zones du cerveau plébiscitées pour le jeu et la vie réelle sont différentes. A l'inverse de la lecture qui sert l'imaginaire, le jeu vidéo propose un univers déjà défini.

Ici, on peut mesurer que le jeu avec ou sans manette, ce n'est pas la même chose.

**Comment remettre le jeune dans l'éprouvé du réel ?
Le recours inlassable au virtuel vient-il traduire et nourrir un manque ?**

Pour se rassurer, peut-être est-il important de souligner que les jeunes se saisissent, en général, de nos propositions de déconnexion. En effet, même si nous mesurons tous les jours la particularité du lien que les jeunes ont avec leur téléphone, ils ne sont pas tous « accros » et un grand nombre d'entre eux accepte d'être avec nous, « entièrement ». Par exemple, en camp ou pendant des activités, les jeunes acceptent l'interdiction de ne pas prendre leur téléphone, ou

de ne les utiliser que sur des plages horaires spécifiques. Il arrive même que l'interdiction ne soit pas nécessaire (certains éducateurs n'ont jamais eu à la poser). En effet, les éducateurs observent que certains jeunes oublient facilement leur téléphone pour favoriser la relation dans le « réel ».

**Est-ce que cela vient nous dire quelque chose d'une certaine solitude ou d'une pauvreté relationnelle ?
Les réseaux font-ils alors illusion pour combler ce déficit (avec les adultes) ?**

INTIMITÉ / ESPACE PUBLIC :

Les réseaux sociaux sont aussi une place sur laquelle du « très personnel » est donné à voir, ils sont pour un grand nombre d'utilisateurs utilisés comme un recueil de vie, une sorte de journal intime. Il existe également des jeunes (et des moins jeunes) qui laissent des messages parfois intimes à leur proche dans l'espace public, sans être perturbés par la présence d'inconnus qui profitent de cet échange.

Alors, quelle est la place de l'intimité dans cette multitude de canaux de communication ? comment les jeunes protègent-ils leur intimité ? Que garde-t-on pour soi ? Tout doit-il être diffusé à la vue de tous ?



1 - DES POSTULATS COMMUNS AUX PROFESSIONNELS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Avant de présenter les différentes expérimentations, nous constatons qu'il existe du commun entre les professionnels de Prévention Spécialisée. En effet, quand nous parlons de numérique avec les jeunes, nous prenons appui sur les postulats suivants :

- **Sensibiliser sans diaboliser :**
 - Ne pas crisper les jeunes en critiquant leurs objets culturels,
 - Ne pas renforcer la perception d'un double monde étanche (celui des vieux et celui des jeunes). Les jeunes parlent de leur usage des réseaux sociaux quand ils perçoivent une ouverture du côté du professionnel, qu'ils sentent qu'il est possible de le faire.
 - Le numérique n'est ni bon ni mauvais (en tant que tel), ce sont bien les usages qui peuvent être problématiques.
- **Se départir de ses propres représentations négatives.** Pas si facile que ça ! En effet, malgré les usages positifs que nous pouvons observer sur le terrain, dans notre discours, la question de l'impact négatif demeure (voire elle peut écraser les usages positifs perçus).
- **Se départir de nos idées reçues :** « Non, les jeunes ne sont pas tous des experts nés ! » Les jeunes ont certes une utilisation instinctive du numérique, pour autant, ils ne maîtrisent pas toujours les systèmes sous-jacents des applications (ex : big data, publicité ciblée, ...), les points de vigilance (ex : sommeil, ...).
- **Essayer de comprendre ce que les jeunes recherchent,** appréciant dans leurs pratiques numériques pour pouvoir les accompagner au mieux (« *On a toujours cherché à comprendre ce qui est en jeu dans les usages pour accompagner correctement* »). Par exemple : Avec les flammes sur Snapchat, qu'est ce qui est en jeu pour les adolescents ?
- **Utiliser sans coller, parler de notre place d'adulte :** nous essayons de garder une altérité dans notre discours et notre usage. Sinon, comment apporter du décalage si nous sommes trop des « mêmes » ?!

2 - VOUS AVEZ DIT "ADULTE REPÈRE"

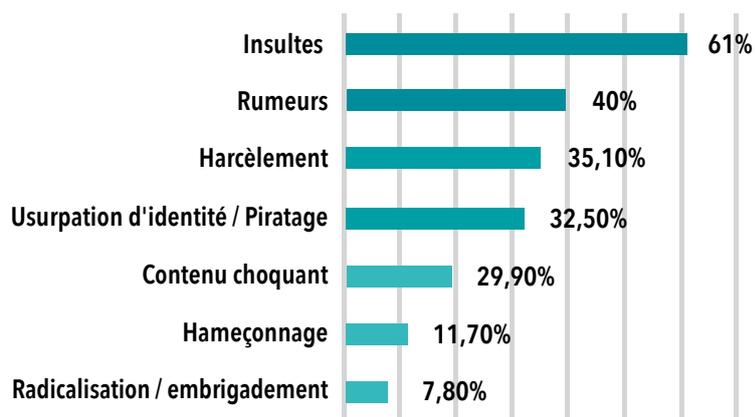
Par ailleurs, nous pouvons également constater qu'il existe une posture commune des professionnels vis-à-vis des jeunes. En effet, sur la thématique des réseaux sociaux, nous tenons souvent un rôle d'adulte-repère pour :

- **Accompagner** les jeunes par rapport à leur intimité sur les réseaux sociaux (leur image, la durée de visibilité...)
- **Rassurer** les jeunes par rapport aux angoisses qui émanent de l'utilisation du numérique (toutes les informations qui transitent, la profusion d'images, d'informations, sur soi, sur les autres).
- **Aider** les jeunes à se « remettre » dans le réel, comment penser le réel et agir avec eux (ex : dépôt de plainte, ...)

LA RELATION A L'ADULTE ET AUX PROFESSIONNELS

- ➔ Pour la moitié des jeunes, la vie sur les réseaux sociaux n'est jamais partagée avec un adulte.
- ➔ Pour autant, les jeunes semblent demandeurs de pouvoir échanger avec les adultes via les réseaux sociaux (**64%**) sur l'ensemble de leurs préoccupations de leur vie quotidienne.
- ➔ Les professionnels sont les principales personnes ciblées pour discuter de leurs problèmes sur Internet.

TYPES DE PROBLÈMES RENCONTRÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



- ➔ **22.6%** des jeunes ont rencontré des problèmes sur les réseaux sociaux.
- ➔ **24.9%** des jeunes disent que leur entourage a déjà rencontré des problèmes sur les réseaux sociaux.
- ➔ Item radicalisation : **10.5%** dans l'entourage.

- ➔ **27%** des jeunes ne savent pas qu'il existe des paramètres de confidentialité.
- ➔ **35.8%** pensent que leurs publications leur appartiennent encore.
- ➔ **39.4%** pensent qu'elles ne peuvent pas être utilisées sans leur accord.

- ➔ **92%** des jeunes interrogés estiment que les informations sur Internet sont moins fiables que sur les médias traditionnels.
- ➔ Quand les jeunes ont un doute sur l'information recueillie, **17%** ne vérifient jamais, **44%** parfois, **38%** souvent.
- ➔ Quand ils vérifient, ils le font :
 - **Sur Internet : 55.6%**
 - **Journaux : 18.6%**
 - **Parents, entourage : 7%**

Enquête exploratoire réalisée dans le cadre du projet Connexion jeunes

- **Accompagner les jeunes dans la prise de conscience écologique**, ces questions qui sont essentiellement portées par la jeunesse. Une mise en parallèle est nécessaire avec le stockage des données de chacun, énergivore, vecteur de troubles au niveau du changement climatique.
- **Accompagner les jeunes à construire un savoir-faire** et un savoir-être adapté (posture publique, paramétrage de base, connaissance des interactions entre les pages Facebook...)
- **Déconstruire l'idée même des réseaux sociaux** : la collecte des données est réelle, les Big data ne sont pas virtuelles (« Si c'est gratuit, c'est toi le produit ! »)
- **Accompagner les jeunes à développer leur esprit critique** vis-à-vis des réseaux sociaux, du numérique. Il faut apprendre à déconstruire, à vérifier les sources d'informations par rapport à l'afflux d'images, d'information (l'image n'est pas une preuve), à décrypter les nouveaux formats d'info (ou d'intox).



FAKE NEWS VS VRAIES INFORMATIONS

72% des français pensent qu'il est de plus en plus difficile de distinguer le site d'un média sérieux relayant de **vraies informations** vs des sites relayant toutes sortes d'informations **non vérifiées**.

Aujourd'hui, il y a de plus en plus de rumeurs ou de fausses informations sur Internet et les réseaux sociaux



Il est de plus en plus difficile de distinguer le site d'un média sérieux relayant de vraies informations, et des sites relayant toutes sortes d'informations non vérifiées



■ D'accord ■ Pas d'accord ■ Non réponse

Population française

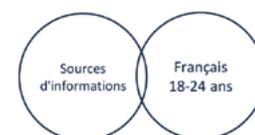
Étude Viavoice pour le JDD, France TV et radio France

LES SOURCES D'INFORMATIONS DE CONFIANCE POUR LES 18-24 ANS

28% des 18-24 ans font plus confiance à une **information relayée sur les réseaux sociaux** qu'à ce qu'ils trouvent dans les médias.



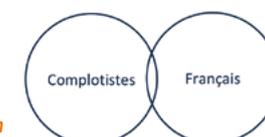
47% des 18-24 ans pensent également qu'avec les réseaux sociaux, il est de **moins en moins nécessaire de consulter** directement les sites de médias en ligne.



Étude Viavoice pour le JDD, France TV et radio France

LES SOURCES D'INFORMATIONS DES PERSONNES PÉRMEABLES AUX THÈSES COMLOTISTES

47% des personnes qui croient à plusieurs thèses complotistes affirment s'informer d'abord via les **réseaux sociaux**, c'est **2 fois plus** que celles qui n'y croient pas du tout (**24%**).



Étude Ifop Jean Jaures Conspiracy Watch

3 - LES OUTILS CRÉÉS PAR LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET LES INTERVENTIONS DE SENSIBILISATION

La Prévention Spécialisée a de nombreux retours d'expériences de sensibilisation du numérique auprès des jeunes et de leur famille. Le tableau ci-dessous présente un échantillon des outils créés et des interventions que les équipes mettent en œuvre. Il ne référence pas de manière exhaustive l'ensemble des pratiques.

NOM DE L'OUTIL	THÉMATIQUES ABORDÉES	OBJECTIFS	PUBLIC	ASSOCIATION
Derrière la porte <i>Support : film interactif "Derrière la porte" (réalisé par Net Ecoute)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Cyber-harcèlement • Happy slaping (violence filmée et diffusée) • Sexting • Rencontre avec un inconnu • L'usage excessif de jeux vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ouvrir aux jeunes un espace de dialogue, bienveillant et sans jugement ⇒ Sensibiliser, responsabiliser ⇒ Transmission de savoir-faire et de savoir-être (ex : réfléchis avant de cliquer, ne te cache pas derrière ton écran pour résoudre un conflit, le droit à l'image, ...) ⇒ Permettre aux jeunes de se repérer dans l'univers numérique et de trouver des solutions en cas de problème, de difficultés. <p><i>Remarques :</i> en complément, les équipes ont souvent proposé des interventions en direction des parents (soirée-débat). En effet, il paraissait essentiel de sensibiliser les parents et de les aider à trouver des points d'appui. Après tout, ce sont bien eux qui vont porter un cadre (ou tout du moins essayer) et permettre un usage optimal du numérique !</p>	Intervention auprès de collégiens (de la 6ème à la 3ème)	APASE (38) CoDASE (38)
Créer une page Facebook <i>Support : page Facebook</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau social • Conditions générale d'utilisation 	Construction d'une page Facebook avec les jeunes pour découvrir les notions de paramètres	Travail auprès de groupe dans le cadre de projet collectif	
Pornodo <i>Support : vidéos pédagogiques, jeu de rôle, brainstorming</i>	La pornographie et les conséquences du visionnage	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ré-introduire du discours dans un monde d'image. ⇒ Déconstruire les représentations que les jeunes ont sur les films pornographiques (l'envers du décor, stéréotypes). 	Intervention auprès de collégiens (à partir de la 4ème) et de lycéens	APASE (38) CoDASE (38)
Expo no message <i>Support : plusieurs affiches créées par des jeunes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Cyberharcèlement • Pornographie • Réseaux sociaux • Droit à l'image 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ouvrir un espace d'échanges aux jeunes ⇒ Sensibilisation aux sujets abordés (risques, stéréotypes) ⇒ Information sur les règles d'utilisation 		Sauvegarde 69



NOM DE L'OUTIL	THÉMATIQUES ABORDÉES	OBJECTIFS	PUBLIC	ASSOCIATION
Forum santé <i>Support : affiche, jeux de société questions réponses</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Cyberharcèlement • Gestion des informations • Stéréotypes de genre dans l'utilisation des réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ouvrir un espace d'échanges aux jeunes ⇒ Sensibilisation aux sujets abordés (risques, stéréotypes) ⇒ Information sur les règles d'utilisation 		Sauvegarde 69
Bref, faites attention aux réseaux sociaux <i>Support : clip vidéo « Bref, faites attention aux réseaux sociaux »</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Harcèlement et conséquences • Vérification de l'information et des profils. • Prédateurs du net • Compte Snap « affichpute » • Public/privé/intime • Qualité de la relation sur les réseaux versus en « vrai ». 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Faire connaître les missions de la Prévention Spécialisée ⇒ Espace de réflexion et de parole sur l'utilisation des réseaux sociaux. ⇒ Donner le cadre légal des problématiques abordées et donner des pistes d'aide ou de soutien aux jeunes s'ils y sont confrontés 	Intervention auprès d'élèves de 3ème	Sauvegarde 69
Clip vidéo et Télé-réalité <i>Support : clips vidéo, extraits de télé-réalité, quizz, débat mouvant, brainstorming</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Clip vidéo • Télé-réalité 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer l'esprit critique des jeunes en partant des programmes du quotidien (possibilité d'un transfert de compétences = si les jeunes peuvent décrypter ce genre de programme, ils peuvent décrypter n'importe quel programme) ⇒ Travailler avec les jeunes l'influence des images sur la construction des représentations et des stéréotypes ⇒ Apporter des connaissances sur l'univers de la télé-réalité 		APASE (38) CoDASE (38)
Clic et Déclic <i>Support : échanges, carte mentale avec stickers, vidéos, création affiche prévention</i>	Pratiques numériques	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sensibiliser sur les risques liés à l'utilisation d'internet et des jeux vidéo ⇒ Informer sur les règles d'utilisation 	Intervention CM1-CM2, collégiens (de la 6ème à la 3ème)	CoDASE (38)
Écrans et sommeil <i>Support : cartes questions/réponses, vidéos, échanges, le train du sommeil</i>	Les écrans et le sommeil	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sensibiliser sur les risques liés aux écrans. ⇒ Apporter des connaissances globales sur le sommeil. ⇒ Echanger sur le lien qui peut être fait entre l'utilisation du numérique et le sommeil des jeunes. 	Intervention auprès de collégiens	CoDASE (38)

POURQUOI FAIT-ON DES INTERVENTIONS ?

Il peut y avoir deux objectifs fondamentaux dans les interventions au collège :

- faciliter la rencontre et favoriser un apprivoisement mutuel entre les jeunes et les éducateurs
- traiter une thématique / problématique d'actualité chez l'adolescent.

Tout sujet abordé en classe permet la rencontre des jeunes dans un espace privilégié, plus restreint, plus rassurant. A partir de là, les jeunes peuvent plus facilement enclencher une relation de confiance avec les éducateurs rencontrés dans l'espace public.

Certains élèves rencontrés en classe sont parfois ceux qui se trouvent uniquement derrière les écrans et non dans l'espace public. Cette intervention en classe peut être un préalable à un premier échange dans l'aire du numérique et/ou une première rencontre physique (dans la rue, dans les commerces de proximité, lors d'un temps de permanence...).

Témoignage d'une équipe de Prévention Spécialisée de la Sauvegarde 69

SYSTÉMATISATION, RISQUE DE SUBSTITUTION

Au début, les interventions autour du numérique nous ont permis de rentrer dans les collèges et de nous faire connaître, tout en étant dans une posture de partenaires, et non d'intervenants extérieurs (c'est-à-dire « on construit avec », et non « on intervient pour »).

Cependant, avec les années, on a mesuré le temps que cela pouvait représenter et on a commencé à se poser des questions autour de la systématisation. Les actions pouvaient parfois se reconduire, d'une année sur l'autre.

Les questions nous sont alors venues :

Est-ce que c'est bien notre travail de faire de la prévention auprès des collégiens ? Pourquoi ce serait à la Prévention Spécialisée d'intervenir plutôt que des professionnels de la prévention (association dédiée à la prévention) ? Quelle est notre différence, notre spécificité ?

Il nous est alors apparu que notre particularité de Prévention Spécialisée était de capter des signaux faibles, les évolutions sociétales à bas bruit. On arrive à les élaborer, à les transformer.

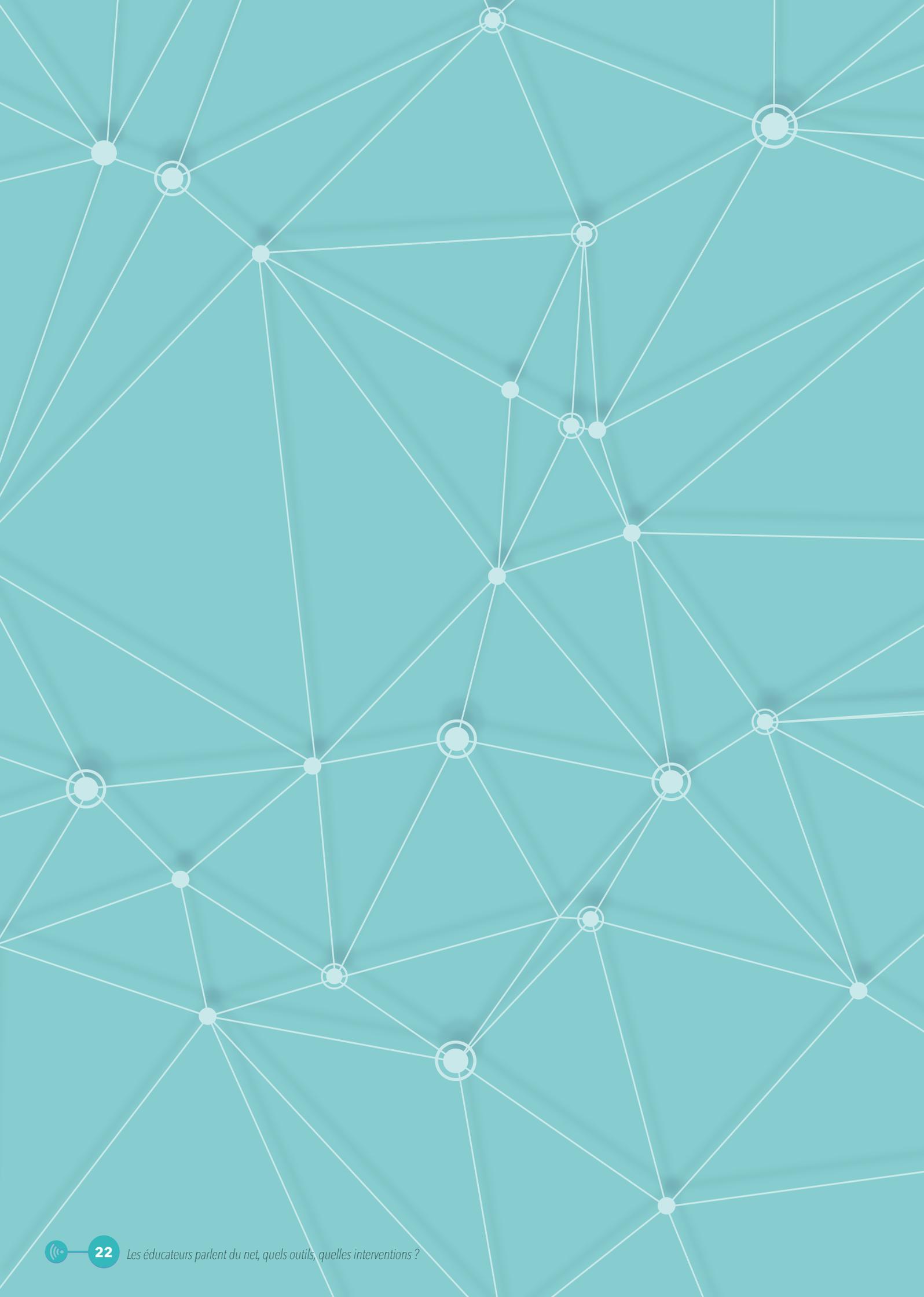
Les autres professionnels nous attendent d'ailleurs sur des sujets qu'ils maîtrisent mal. Puis, quand les partenaires s'approprient la thématique, nous lâchons (avec toute la difficulté que cela peut représenter de lâcher un projet dans lequel nous nous sommes autant investis).

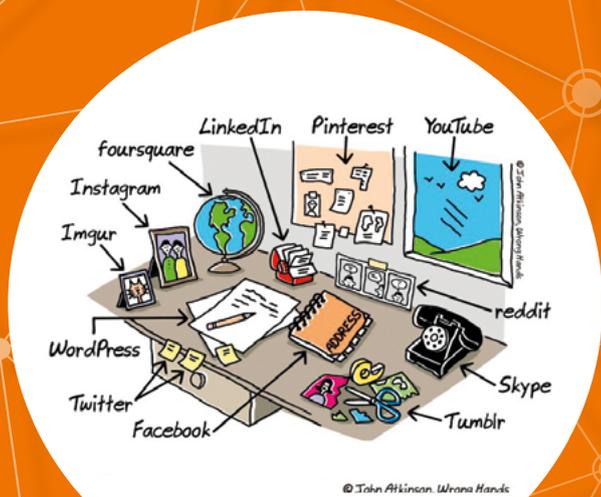
Cette réflexion nous a appris qu'il était essentiel de garder notre temps d'avance.

Reste à savoir le prochain challenge que nous allons nous donner ?!

Questionnement d'équipes de Prévention Spécialisée de l'Isère







1 - INTRODUCTION

Le constat est partagé par certains éducateurs de l'absence des jeunes sur l'espace public, ce qui rend le travail de rue moins efficient. Nous imaginons que les jeunes investissent de manière importante une vie virtuelle, faite de réseaux et de jeux vidéo, laissant peu de place aux rencontres réelles et à l'investissement du « dehors ».

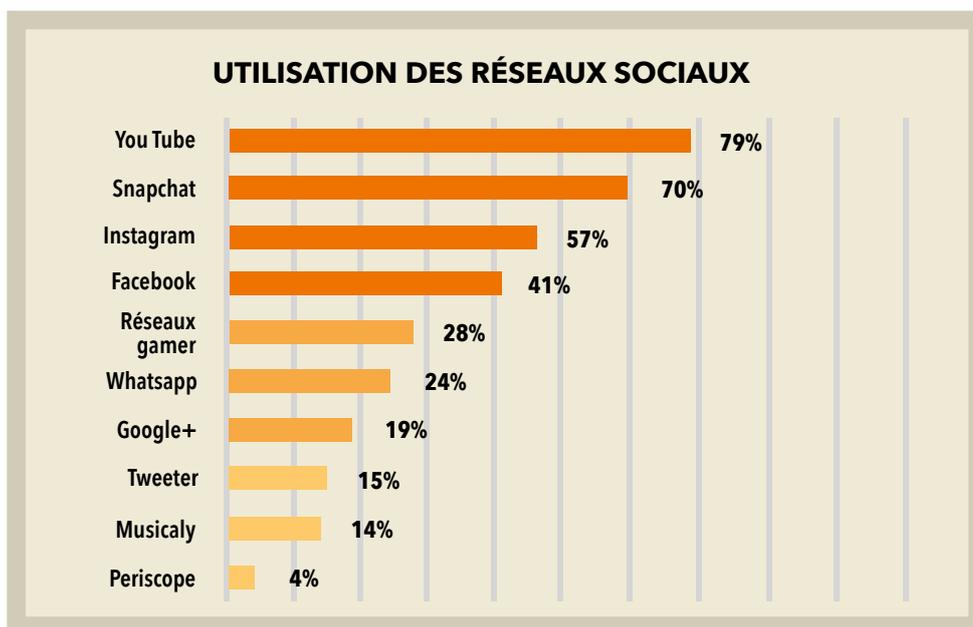
Nous imaginons aussi que les parents préfèrent savoir leurs enfants sur les écrans plutôt que de les voir en bas des tours : ils sont rassurés. Mais **ont-ils réellement conscience des dangers possibles sur Internet ?**

De plus, de nombreux jeunes disposent d'un téléphone portable (souvent un smartphone), n'ont pas de forfait téléphonique mais utilisent une connexion Internet (souvent le Wifi).

Force est de constater que les réseaux sociaux (et autres applications) sont des espaces très investis par les adolescents, notamment comme un espace d'expression et de communication.

Nous constatons également que certains jeunes ne regardent plus les SMS, ne répondent pas forcément aux appels (alors qu'ils sont disponibles), n'écoutent pas les messages vocaux ; ils n'utilisent pas toujours les canaux d'information des professionnels (affiches, mails, ...).

Cependant, nous les retrouvons (ultra) connectés, utilisant les « vocaux », réactifs, et laissant une grande place à l'immédiateté. Par exemple, lors d'une activité, il peut arriver que les jeunes prennent une photo ou une vidéo et qu'ils la partagent quasi-instantanément sur les réseaux sociaux. Il peut d'ailleurs arriver que les éducateurs « fassent les frais » de cette pratique, en étant pris en photo à leur insu ou envoyé sur les réseaux sans leur consentement. Même si cela est relativement rare (les jeunes étant plutôt respectueux de l'image de l'éduc), cela peut arriver. Enfin, les jeunes peuvent tout de même témoigner de leur difficulté à s'y retrouver dans la masse d'informations qui circulent.





Enquête exploratoire réalisée dans le cadre du projet Connexion jeunes

Est-ce qu'il ne serait pas pertinent d'aller sur ce territoire numérique, pour éviter de perdre le lien (et pour éviter d'être « trop » en décalage ?

Pour répondre à ces observations de terrain, de nombreuses équipes ont donc expérimenté une nouvelle forme de pratique éducative. Elles utilisent les réseaux sociaux dans leurs relations aux jeunes ; essentiellement comme un moyen de communication complémentaire. Même si l'utilisation première des réseaux n'est pas la recherche de nouveaux jeunes, ils permettent parfois la création de liens par connaissances communes.

De plus, force est de constater qu'en Prévention Spécialisée, nous nous sommes toujours adaptés aux phénomènes sociologiques et aux codes de l'environnement. Les jeunes nous invitent à venir, ils nous proposent une nouvelle manière de communiquer :

Comment pourrait-on les repousser ? les ignorer ? Comment ne pas être sur ce lieu de socialisation ? Comment et pourquoi refuser ce nouveau mode de rencontres ?

Enfin, les jeunes attendent de nous que nous soyons des adultes de référence, des adultes de confiance. Nous ne pouvons pas laisser les jeunes seuls sur le numérique. Il est nécessaire de les accompagner dans leur utilisation et de les sensibiliser aux risques possibles. Cette position fait écho aux propos de Serge Tisseron : « laisseriez-vous un enfant de 10 ans, seul dans la rue, dans une ville qu'il ne connaît pas ? ». Il est fort à parier que la réponse est bien souvent non, alors pourquoi laisserions-nous les enfants seuls dans les rues numériques/le monde numérique ?

Cependant, du côté des professionnels, nous constatons également que le numérique est un point clivant dans nos pratiques. Cette thématique peut créer ou révéler des différends en communication interne. Chacun peut avoir son propre avis sur l'usage du numérique à titre professionnel : les puristes peuvent craindre cette nouveauté technologique, d'autres collègues peuvent appréhender le numérique comme une réelle avancée à laquelle il est nécessaire de s'adapter.

Dans tous les cas, quand on fait le choix d'aller sur les réseaux sociaux, il semble évidemment nécessaire de baliser une pratique, en lien avec les fondamentaux de la Prévention Spécialisée. En effet, notre pratique est différente de celle des jeunes, ou d'une pratique personnelle ; Il s'agit ici d'une pratique professionnelle.

Cela implique d'y aller d'une certaine manière, dans une certaine limite, avec un certain style. Dans chaque pratique novatrice, il existe une prise de risque, inhérente à l'innovation. Le travail d'élaboration, mené au quotidien par les professionnels, réside dans le juste calcul de ce risque.

Ainsi, comment conceptualiser le travail sur les réseaux sociaux à partir de notre déontologie et de nos intentions éducatives ? Comment préserver les fondamentaux de la Prévention Spécialisée dans ces nouveaux espaces (l'anonymat, le mandat de territoire, la libre adhésion) ?

Quels sont les repères ? Comment on décide d'y être ? Dans quelles conditions ?

Quelles limites on se donne ? Quelles applications numériques pour quelles intentions éducatives ?





2 - DES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR INTERVENIR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

DES CONNAISSANCES :

Pour utiliser les réseaux sociaux à titre professionnel, il est nécessaire d'avoir un certain bagage de connaissances (aller au-delà de la pratique empirique). En premier lieu, nous pensons qu'il est important d'avoir ou d'acquérir des compétences techniques (par exemple, avoir des notions de paramétrage du compte, des éléments de compréhension du système, comme les algorithmes, le modèle économique sous-jacent, ...). En effet, il nous paraît essentiel de comprendre le fonctionnement des réseaux sociaux, pour ne pas être dupe de ce qui est en jeu, pour l'utiliser au mieux et pour accompagner de manière juste. Cette nouvelle pratique appelle une posture réfléchie et réflexive.

En revanche, pour discuter de numérique avec les jeunes et pour s'intéresser à leurs pratiques, il ne nous paraît pas nécessaire d'avoir des connaissances approfondies. Le regard « non expert » et le questionnement candide peuvent se montrer fort intéressants. Cela demande juste de se décaler de sa position de sachant ! Nous pourrions faire le parallèle avec la consommation de drogue :

Est-ce qu'on doit consommer pour parler de drogue avec les jeunes ?!

Cependant, précisons tout de même que nous intervenons dans une posture d'adulte repère et donc sachant un peu ! En résumé, pour parler de numérique, la posture d'apprenant est possible. En revanche, pour utiliser le numérique à titre professionnel, la posture « d'expert » est nécessaire.

- » » (Auto)formation des éducateurs,
- » » Temps d'acculturation, prise en main de l'application

UN CADRE :

Peu importe l'outil de communication, il paraît essentiel que la pratique s'inscrive dans un projet institutionnel (validation et inscription institutionnelle). En effet, l'institution est garante, entre autres, du respect des règles, de la posture, de l'accompagnement des professionnels. Ainsi, il est de sa responsabilité d'établir des règles de fonctionnement, un cadre à cette nouvelle pratique numérique.

Le cadrage institutionnel peut prendre différentes formes selon les associations : livret du personnel / livret d'accueil, charte informatique (St-Étienne), charte informatique et déontologique, charte de bonnes pratiques, charte des promoteurs du Net.

Dans tous les cas, il est intéressant pour les équipes de prendre appui sur des documents pour cadrer la pratique et nourrir leur réflexion.

De plus, notons qu'il est souvent important pour les professionnels d'en échanger avec leurs collègues, leur chef de service, notamment pour éviter de se sentir isoler vis-à-vis de situation vécue rencontrée sur le numérique.

- » » Document institutionnel qui fasse référence pour les professionnels
- » » Inscription de la pratique au niveau institutionnel

DES PARAMÉTRAGES :

Pour chaque compte créé, peu importe l'interface choisie, le professionnel veille à ce que la configuration de son espace numérique soit maintenue à jour afin de garantir et respecter les principes de confidentialité et d'anonymat le cas échéant. Ceci implique de rester vigilant à toute évolution des applications (ex : mise à jour des paramètres, ...)

Par ailleurs, il paraît également intéressant, quand cela est possible et propice, de vérifier avec les jeunes les paramètres de leur profil (ex : qui acceptes-tu comme ami ? qui peut voir tes images ? ...)

- » » Configurer son compte,
- » » Vérifier régulièrement ses paramètres

DU MATÉRIEL :

Pour travailler sur le numérique, il est nécessaire d'avoir un certain matériel de base – un minimum requis.

Les membres du groupe identifient comme nécessaire : un accès à Internet (Wifi ou forfait spécifique), avoir accès aux applications utilisées par les jeunes (You tube, ...), vérifier que le paramétrage institutionnel autorise l'accès à ces applications, et un smartphone. En effet, il paraît bien difficile d'installer des applications avec un téléphone à cadran !

Même si nous savons qu'il existe des équipes qui utilisent des comptes et des téléphones professionnels ou personnels, en fonction des outils de communication attribués, nous soulignons l'importance d'utiliser des téléphones et des comptes professionnels pour ne pas brouiller le message auprès des jeunes.

UNE POSTURE :

À minima, il nous semble important que la volonté d'utiliser les réseaux sociaux s'inscrive dans une démarche volontaire de la part du professionnel. Cette pratique ne peut pas se réaliser dans la contrainte. En effet, nous constatons, à travers les échanges, que la pratique numérique est perçue comme pertinente quand elle vient répondre à un besoin de terrain et que ces besoins ont donné lieu à des intentions éducatives.

Cependant, au-delà de cette démarche volontaire, les professionnels peuvent parfois ressentir une injonction à « aller sur les réseaux ».

Sans pour autant être dans une « injonction à y être », il nous paraît tout de même essentiel de prendre en

considération le numérique dans nos pratiques : on ne peut pas ignorer les évolutions du monde dans lequel nous vivons. Personne ne peut ignorer la présence du numérique, on doit la prendre en considération dans nos lectures, nos analyses ; même si certains d'entre nous ne l'utilisent pas. Pour aller dans le même sens, la thématique du numérique a fait son apparition dans les orientations politiques et donc dans certains rapports d'activités ; il ne s'agit pas forcément « d'y être » mais bien que cela soit pris en considération par les équipes dans leur travail.

Ensuite, dans la pratique concrète, nous portons une grande vigilance au fait de s'identifier sur les réseaux sociaux. En effet, dans ce monde où il est possible d'être totalement anonyme, notre intervention professionnelle doit pouvoir se situer et être repérable.

Ainsi, les professionnels sont vigilants à signer toujours les messages (pour que la personne sache à qui elle s'adresse).

De plus, nous imaginons notre intervention sur les réseaux sociaux dans une interdépendance, une complémentarité entre présentiel et numérique. Nous sommes convaincus que la pratique numérique peut ouvrir des possibilités dans la mesure où il existe de la complémentarité entre une relation numérique et présenteielle.

Peu importe les règles que l'on se donne, il est nécessaire d'être transparent avec les jeunes (par exemple, on décide d'aller voir leur page - ou pas-, on le nomme clairement).

» » Être relativement au clair avec ses postures.



3 - PRATIQUE ÉDUCATIVE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Voici ce qu'indique des statistiques nationales sur les pratiques numériques des jeunes.

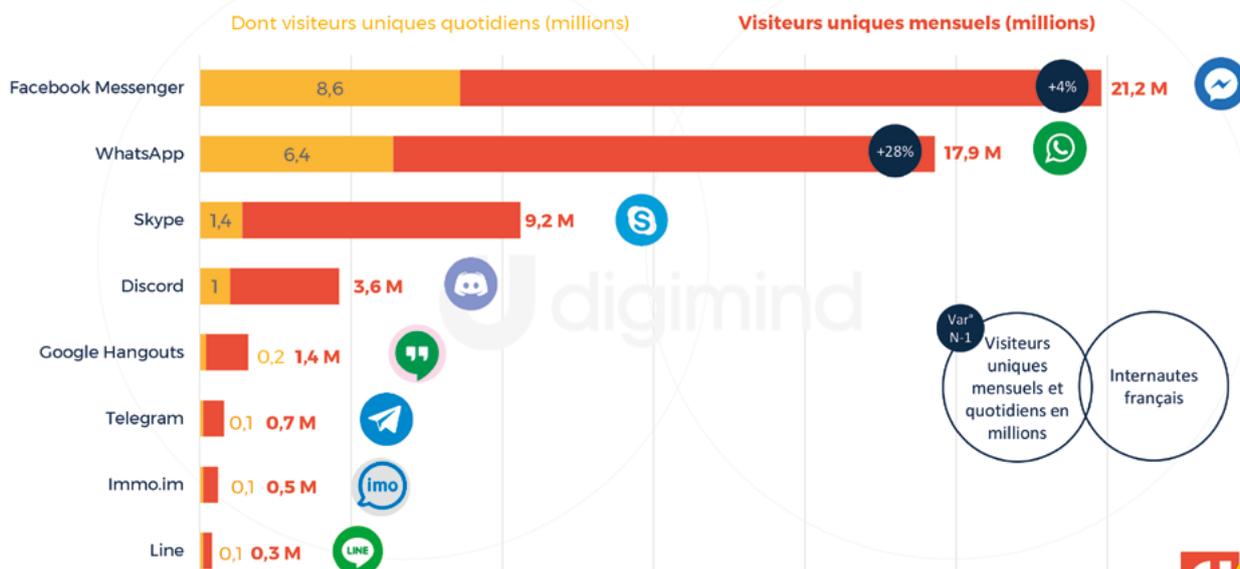
INTERNAUTES ACTIFS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX EN FRANCE



■ Nombre d'internautes France : 52,8 millions
 Nombre d'internautes actifs réseaux sociaux jour : 40 millions (Harris Interactive)
 * Visiteur unique par jour ** Sources : Plateformes, Harris, Médiamétrie YouTube Brandcast janvier juillet 2019



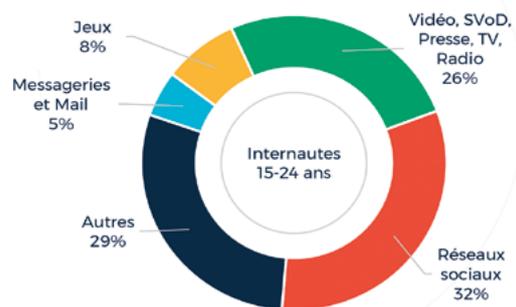
LES MESSAGERIES INSTANTANÉES LES PLUS VISITÉES EN FRANCE



Source : Médiamétrie et Médiamétrie//NetRatings - L'année Internet - octobre 2018



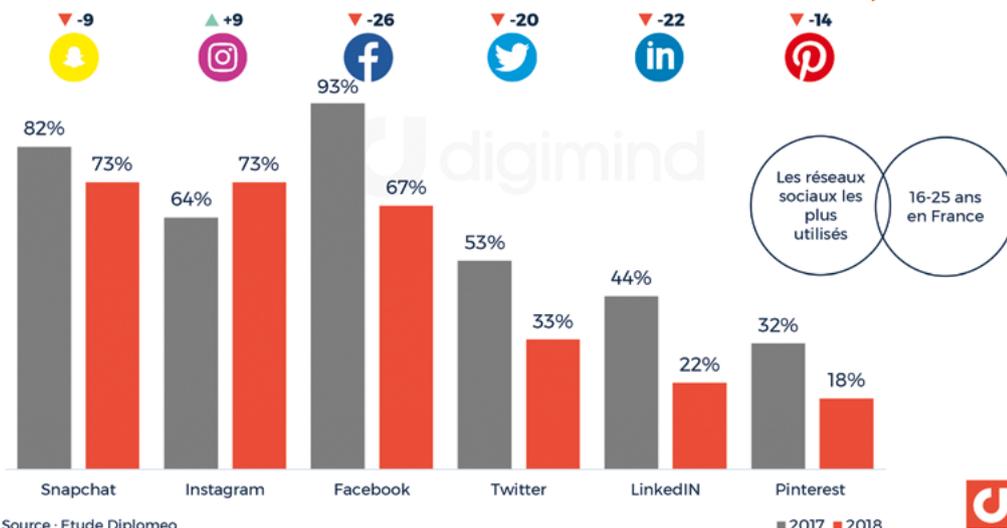
RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DES 15-24 ANS SUR LE NET



Source : Médiamétrie et Médiamétrie//NetRatings L'année Internet -octobre 2018



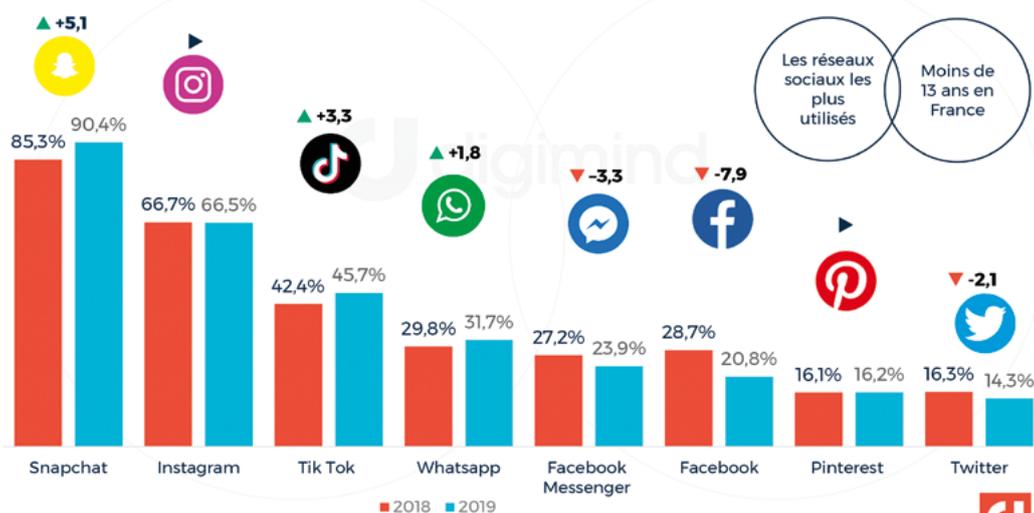
LES RÉSEAUX SOCIAUX LES PLUS UTILISÉS PAR LES 16-25 ANS (EN FRANCE)



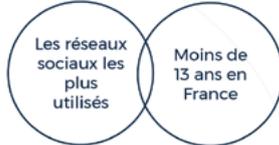
Source : Etude Diplomeo



LES RÉSEAUX SOCIAUX LES PLUS UTILISÉS PAR LES MOINS DE 13 ANS (EN FRANCE)



Source : #BornSocial 2019 Agence Heaven Génération Numérique 2018 et 2019. 5^{ème} inscrits sur les réseaux sociaux



Nous faisons volontairement le choix de n’approfondir que certains réseaux sociaux ; à savoir les plus utilisés par les équipes. Ainsi, nous allons aborder : Facebook, Snapchat, Instagram, WhatsApp.

Nous prenons le parti de penser que chaque réseau social, par ses spécificités, va appeler un usage et des intentions éducatives différents. Malgré leur importance chez les jeunes, nous n’aborderons pas : You Tube, Twitter, Twitch, Tik Tok, Discord, Triller,

Sachant que le numérique avance vite (les applications évoluent, les jeunes passent d’une application à une autre, l’existence de phénomène de mode, ...), nous acceptons d’ores et déjà l’idée que nous serons toujours en retard.

Aujourd’hui nous réfléchissons à ces applications, alors que demain, il est fort possible que les jeunes en utilisent d’autres.

C’est ainsi, de nouveaux réseaux se créent au fur et à mesure que les adultes s’y inscrivent.

Il est nécessaire d’accepter que nous aurons toujours un train de retard !

FACEBOOK



Facebook est un réseau social en ligne qui permet à ses utilisateurs de publier des images, des photos, des vidéos, des fichiers et documents, d’échanger des messages (notamment par le biais de Facebook Messenger), joindre et créer des groupes et d’utiliser une variété d’applications (jeux, ...).
Pour l’utiliser, il est nécessaire de créer un profil avec des informations personnelles.

Création	2003
Propriété	Facebook
Lexique spécifique Caractéristiques	Ami, mur, groupe, liker, statut, taguer, profil
Âge minimum requis pour s’inscrire	13 ans (interdit avant 13 ans) Autorisation parentale nécessaire entre 13 et 15 ans
Conditions générales d’utilisation	https://fr-fr.facebook.com/terms
Paramétrages conseillés, utilisés	<p>Le fil d’actualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • On ne va pas sur la page des jeunes (respect de la vie privée) sauf si le jeune nous y invite • Si un jeune est en lien de manière inappropriée en partageant un contenu qui semble relever de sa vie d’adolescent(e), l’équipe s’autorisera à reprendre cela avec lui. • La ligne éditoriale : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Nécessaire de publier très régulièrement du contenu (pour gagner en visibilité auprès des jeunes). ◦ Neutralité de la ligne éditoriale : pas d’opinion personnelle, ni de croyances des éducateurs ne seront diffusées. ◦ Le CSE est garant des publications (il peut être amené à vérifier l’information publiée sur la page)



Pour se faire connaître
(pour que les jeunes nous retrouvent sur ce réseau) :

- Carte de visite : la présence sur Facebook est indiquée sur la carte de visite (logo du réseau social et pseudo).
- Affiche au local d'équipe avec le pseudo.
- Présentation de la démarche aux jeunes lors des entretiens et/ou des rencontres.



Paramétrages de compte (mot de passe, profil, ...) :

- Accessibilité de la page : La page est publique (accès à l'information libre). Cependant, les jeunes ne peuvent pas laisser de commentaires sur la page (s'ils veulent contacter l'éducateur, cela se fait par Facebook Messenger).
- Mot de passe : Quand il s'agit d'un compte d'équipe, l'équipe ainsi que le chef de service éducatif ont accès au mot de passe.
- Dans le lien aux jeunes : Signer toujours les messages (le jeune sait toujours qui lui a envoyé le message).
- La photo de profil : logo de l'association, photo de l'équipe, photo de l'éducateur (il est intéressant que le jeune puisse identifier un visage), photo artistique (par exemple une photo de 2 jeunes de dos, réalisée lors d'une sortie) ; les éducateurs n'ont pas toujours envie d'afficher leur visage.
- Les jeunes ne voient pas les « amis » de l'équipe (pas infaillible puisque les algorithmes font tout de même des propositions)
- Un référent : L'ensemble de l'équipe peut investir le compte mais une personne est référente pour les contenus réguliers (avoir le « souci de » pour veiller à la régularité).
- Droit à la déconnexion : L'équipe ne répond pas en dehors du temps de travail.

Le respect du droit à l'image :

- Obligation d'avoir une autorisation écrite signée pour publier des photos de jeunes.
- Privilégier des photos où les jeunes ne sont pas identifiables (sauf dans un groupe fermé, autour d'un projet spécifique).

La demande d'ami :

- La demande d'ami peut venir de jeunes du territoire et de parents.
- Les jeunes ajoutés sont des jeunes connus au préalable par l'équipe (le plus souvent).
- Accepter seulement les jeunes de plus de 13 ans (si l'équipe est au courant).

Pour encadrer la pratique (et être clair avec les jeunes) :

Une charte d'utilisation est affichée au local et envoyé aux jeunes dès la demande d'ami.

Intentions éducatives

Objectifs

(S')informer :

- Être au courant de la vie du territoire (s'abonner à des pages de partenaires, connaître le réseau partenarial)
- Relayer des informations du territoire (partenaires)
- Conseiller, informer, prévenir (publier des informations de prévention, des sites, des personnes ressources).

Être en relation :

- Être en lien avec les parents et les jeunes par l'intermédiaire de Messenger.
- Faciliter et renforcer le lien dans le cadre d'un accompagnement individuel.

Communiquer, promouvoir l'action

- Présenter des projets collectifs réalisés (en direction du public, des partenaires financeurs, ...)
- Diffuser des informations qui concerne l'équipe

<p>Intentions éducatives</p> <p>Objectifs</p>	<p>Réaliser des projets</p> <p>Créer des groupes pour des projets collectifs (être en contact avec des jeunes collectivement, faciliter les échanges de groupe)</p>
<p>Points forts</p>	<p>Facebook Messenger est un moyen facile pour être en lien avec les jeunes (notamment quand ces derniers perdent leur téléphone portable, qu'ils n'ont pas de crédit, ou qu'ils sont à l'étranger). Il peut être un moyen complémentaire de communication (« C'est comme un SMS »). De plus, les jeunes apprécient cette modalité car ils voient quand l'équipe est en ligne et viennent plus facilement au contact</p> <p>Facebook permet d'être en lien (avoir/partager des informations) avec des partenaires et des parents. Cela permet de diffuser une information à un grand nombre de personnes, à laquelle il est possible de se référer sur le long terme (les informations restent inscrites sur la page).</p>
<p>Points de difficultés</p> <p>Points de vigilance</p>	<p>Les demandes d'ami :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Au début l'équipe acceptait toutes les demandes d'amis – ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, car de nombreuses demandes proviennent de personnes qui ne parlent pas français et/ou qui vivent à l'étranger et/ou qui ne sont pas sur le territoire d'intervention de l'équipe » • « Nous, nous avons beaucoup de compte « porno » avec des photos de femmes dénudées et nous invitait à avoir des relations sexuelles ; au moins un par semaine. Nous bloquons et signalons évidemment tous ces contacts. Pour autant, une question demeure : mais pourquoi nous recevons autant de site de ce genre ? est-ce le nom « Educ de rue » ? » Certaines équipes ont identifiés quelques points communs à tous ces comptes : présence de fautes d'orthographe, pas d'ami en commun, souvent une location en dehors de la France, plus de 5 000 amis, des photos de profil suggestives. <p>Pour autant, il ne s'agit pas toujours de bloquer des personnes avant même de leur avoir parlé. Ainsi quand les équipes ont un doute, elles acceptent puis elles bloquent si nécessaire dans un second temps.</p> <p>La gestion des informations, les publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup d'informations circulent (parfois inutiles) → risque d'être noyé sous les informations + difficulté pour faire le tri. • Nécessaire de faire vivre sa page si on veut être repéré par les jeunes → Il est parfois difficile de trouver des publications pertinentes quotidiennement. Cela demande exigence et régularité. • Les jeunes ne font aucun retour sur les publications des équipes et il est parfois difficile de continuer une action (surtout au regard de l'investissement et du temps passé) sans pouvoir mesurer l'impact et l'utilité pour les jeunes. Pour autant, d'après ce que nous en savons, les jeunes lisent les post, même s'ils ne likent pas, et/ou n'en disent rien sur le réseau social directement. <p>L'utilisation par les jeunes :</p> <p>Facebook est une application perçue comme obsolète par les jeunes (sauf Messenger qu'ils utilisent pour être en lien)</p> <p>Paramétrages : Rester très au fait des modifications de l'application (nouveau dans les paramétrages, ...)</p> <p>Sécurisation des données :</p> <p>Etant donné qu'il n'est pas possible de garantir la confidentialité des échanges et un niveau de sécurité des données suffisant, les éducateurs veilleront à ne rien divulguer des informations personnelles, et tenteront autant que possible de mener les suivis individuels en présentiel.</p>
<p>Document de référence possible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Charte déontologique de la page Facebook de l'équipe • Vignettes présentant les modalités d'utilisation du compte • Le projet rédigé par l'équipe (mentionnant les constats de terrain, les intentions éducatives, les objectifs, les moyens d'évaluation, les conditions d'utilisation, ...)





Préambule

La présente charte a pour vocation de présenter les engagements et le cadre déontologique d'utilisation des réseaux sociaux, de l'ensemble des professionnel·les au sein de l'APASE quel que soit leur statut.

Cette présence numérique vient en complémentarité des missions allouées à la prévention spécialisée et ne vient en aucun cas se substituer à elles.



Article 2 - Valeurs et engagements des utilisateur·trices et des professionnel·les



Alinéa 1 - Valeurs déontologiques et institutionnelles

Chaque professionnel·le exerce dans le respect des valeurs de ses missions et de l'institution qu'elle ou il représente ; et plus largement dans le respect de la législation française.

Ainsi, l'APASE s'inscrit dans la lignée des valeurs de l'ONES (Organisation nationale des éducateurs spécialisés) dont le respect des droits et des libertés de la personne, la non-discrimination, l'éducabilité de tous, le non-jugement, le rapport de confiance.

De plus, dans le respect de la liberté d'expression, il est demandé à chaque utilisateur·trices et éducateur·trices de considérer les principes fondamentaux suivants :

- Respect de la laïcité et des lois de la République
- Respect de la personne humaine et de sa dignité

Par ailleurs, outre le respect des valeurs fondamentales de l'association, dont en particulier les principes de neutralité religieuse (pas de prosélytisme), politique et commerciale, sont interdits la diffusion de contenus à caractère illégal (pédophile, négationniste...), incitant à la haine, mais également obscènes, violents, portant atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure.



Alinéa 2 - Secret professionnel et partage d'information

Dans le cadre de la mission de Protection de l'enfance inscrite dans le code de l'action sociale et familiale, la Prévention Spécialisée est soumise au secret professionnel.



En ce qui concerne le partage de l'information dans le cadre de la protection de l'enfance : « Les personnes soumises au secret professionnel qui mettent en œuvre la protection de l'enfance ou qui apportent leur concours sont autorisées à partager entre elles des informations à caractère secret afin d'évaluer une situation individuelle. ». Dans ce cadre, « Sauf intérêt contraire de l'enfant, le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale ou le tuteur sont préalablement informés de cette transmission, selon des modalités adaptées ». (Article L 226-2-1 du CASF).



Alinéa 3 - Libre adhésion

L'utilisateur·trice peut user de son libre arbitre dans la rencontre numérique avec les éducateur·trices :

- elles et ils ont le choix d'accepter, de refuser les demandes d'ajout faites par les professionnel·les, et/ou de solliciter la demande.
- elles et ils ont la liberté de ne pas répondre à un message. Les professionnel·les n'insisteront pas si les jeunes ne souhaitent pas être en lien et qu'elles et ils nomment ce refus.



Alinéa 4 - "Aller voir"

Dans un souci de transparence, les professionnel·les annonceront leur position sur le fait d'aller voir la story et/ou le compte des jeunes



Alinéa 5 - Droit à l'image

Les professionnel·les s'engagent à obtenir un accord écrit des jeunes, mineurs et majeurs, avant toute diffusion d'image (photo et vidéo) sur leur compte professionnel. Cet accord concerne les images pour lesquelles les personnes sont reconnaissables.

SNAPCHAT



Snapchat est une application qui permet :

- d'envoyer des messages, des photos, des vidéos éphémères (qui s'autodétruisent au bout de 1 à 10 secondes selon le choix de l'expéditeur)
- de créer une Story. Les photos ou les vidéos d'une story ont une durée de vie de 24 heures.
- de s'abonner à des stories

Création

2011

Propriété

Snapchat Inc.

Lexique spécifique

Envoyer un snap, story, flammes, filtres en réalité augmentée, bitmoji, caméo, géolocalisation

Âge minimum requis pour s'inscrire

13 ans (interdit avant 13 ans)

Conditions générales d'utilisation

<https://www.snap.com/fr-FR/terms/>

Paramétrages conseillés, utilisés

La géolocalisation VS le mode fantôme :

- Se mettre en mode fantôme, c'est-à-dire bloquer la géolocalisation
- Ne pas aller voir la géolocalisation des jeunes (respect de la vie privée)

Posture des professionnels

Les stories (des professionnels et des jeunes)

- Ne pas aller voir la story des jeunes (respect de la vie privée)
ou demander aux jeunes de bloquer le professionnel sur sa story
ou aller voir uniquement la story des jeunes que l'on connaît.
- Les contenus partagés par les jeunes : Si le jeune partage des photos à l'ensemble de ses contacts, l'équipe de Prévention Spécialisée compris, et que ces photos semblent relever de sa vie d'adolescent(e), l'équipe s'autorisera à reprendre cela avec le jeune. En effet, l'équipe ne souhaite pas avoir accès à certains contenus. Même si l'équipe utilise le même réseau social que les jeunes, il est important d'en différencier l'usage (« On n'envoie pas aux éducateurs ce qu'on enverrait à ses copains »).
- La ligne éditoriale :
 - Nécessaire de publier très régulièrement du contenu (pour gagner en visibilité auprès des jeunes).
 - Pour éviter de se perdre et de perdre les jeunes dans une masse d'informations, chaque publication devra être réfléchie. Ainsi, les informations sont centrées sur le travail de l'équipe, sur les missions de Prévention Spécialisée, sur un public spécifique, et sur un territoire.
 - Neutralité de la « ligne éditoriale » (cf. story) : aucun contenu ayant un message religieux ou commercial ne sera diffusé. Concernant les messages politiques, les éducateurs veilleront à garder une neutralité absolue.
 - Le chef de service est garant des publications.

Paramétrages de compte (mot de passe, profil, ...)

- **Mot de passe** : Quand il s'agit d'un compte d'équipe, l'équipe ainsi que le chef de service ont accès au mot de passe.



Paramétrages conseillés, utilisés

Posture des professionnels

- **Dans le lien aux jeunes :**
 - Sauvegarder les conversations au fur et à mesure (pour garder le fil de la conversation, et/ou des informations importantes). D'un point de vue technique, il est tout à fait possible de le faire en appuyant sur le propos, il se met alors en surbrillance. Cependant, premièrement, il faut penser à le faire (ce n'est pas toujours un réflexe) et deuxièmement, le jeune peut lui aussi agir sur la conversation (l'enregistrer ou au contraire la « désenregistrer »).
 - Signer toujours les messages (le jeune sait toujours qui lui a envoyé le message).
- **La photo de profil :** logo de l'association, photo de l'équipe, bitmoji de l'éducateur
- **Un référent :** L'ensemble de l'équipe peut investir le compte mais une personne est référente pour les contenus réguliers (avoir le « souci de » pour veiller à la régularité).
- **Droit à la déconnexion :** L'équipe ne répond pas en dehors du temps de travail.

Le respect du droit à l'image :

Obligation d'avoir une autorisation écrite signée pour publier des photos de jeunes.

La demande d'ami :

- Ce sont les jeunes qui ajoutent l'équipe/l'éducateur (ce sont les jeunes qui font la demande).
- Les jeunes ajoutés sont des jeunes connus au préalable par l'équipe **ou** l'éducateur accepte la demande → voit de qui il s'agit → si le jeune n'est pas connu et pas du territoire, il sera supprimé de la liste des contacts.
- L'équipe n'ajoute pas de parents (elle utilise d'autres supports pour être en lien avec les parents)
- Accepter seulement les jeunes de plus de 13 ans (si l'équipe est au courant de l'âge du jeune).

Pour se faire connaître :

- Carte de visite (présence du logo et du pseudo) – pour être identifié par les jeunes
- Affiche au local d'équipe avec Snapcode
- Présentation aux jeunes lors des entretiens et/ou des rencontres
- Envoi de mail et/ou de SMS

Pour encadrer la pratique (et être clair avec les jeunes) :

une charte et des modalités de fonctionnement sont affichées au local et envoyées aux jeunes dès la demande d'ami.

Intentions éducatives

Objectifs

Communiquer, être en relation :

- Offrir une modalité de communication complémentaire (à travers les messages écrits ou vocaux)
- Faciliter la prise de contact et le lien

Partager :

Partager des photos et/ou des vidéos (réalisées lors de sorties, de camps)

(S')informer :

- Partager des informations ciblées (une information → un jeune).
- Partager et faciliter l'accès à des informations du territoire ou utiles pour un grand nombre de jeunes (ex : job dating organisé par la Mission Locale, à travers les stories).
- Informer sur des actions de l'équipe (notamment à travers les stories) – permet de rendre des actions visibles.

Réaliser des projets :

- Faciliter la préparation de sorties, de chantiers, et d'actions par la création de groupe.
- Utiliser les moyens de communication des jeunes pour les informer et échanger avec eux sur des projets et les raccrocher sur des actions concrètes, en dehors de la vie virtuelle.
- Favoriser l'inscription d'un jeune dans une action, dans un projet.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible l'information • Snapchat est largement utilisé par notre public, c'est un outil de communication privilégié par et avec les jeunes. Il est même plus facile de passer par l'application que par les SMS ; « Quand j'envoie un SMS, les jeunes ne répondent pas toujours, alors que sur Snap, ils répondent direct » • Etre en lien avec certains jeunes qui n'ont pas de forfait mais un accès wifi.
Points de difficultés Points de vigilance	<p>Être à l'aise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres de l'équipe ne sont pas à l'aise de la même manière → demande un temps d'acculturation à l'outil, possible de faire des tutoriels pour rendre accessible la pratique. • Utilisation différente selon les éducateurs (pratique non homogène). <p>Sécurisation des données :</p> <p>Étant donné qu'il n'est pas possible de garantir la confidentialité des échanges et un niveau de sécurité des données suffisant, les éducateurs veilleront à ne rien divulguer des informations personnelles, et tenteront autant que possible de mener les suivis individuels en présentiel.</p>
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets d'équipe ne portent pas forcément sur les conduites à risque sur les réseaux sociaux • Avoir en tête les évolutions de pratique des jeunes (cf. pic speech) • Les éducateurs n'utilisent souvent que l'écrit alors que les jeunes peuvent utiliser l'écrit mais également les « vocaux » pour faire passer leur message (« C'est parfois plus simple pour eux »).
Document de référence possible	<ul style="list-style-type: none"> • Charte et/ou modalités de fonctionnement de l'équipe • Le projet rédigé par l'équipe (mentionnant les constats de terrain, les intentions éducatives, les objectifs, les moyens d'évaluation, les conditions d'utilisation, ...)



LE DROIT A L'IMAGE

Article 9 du code civil
Article 226-1 et suivants du code pénal

Interdiction de publier ou de diffuser la photographie d'une personne prise dans un lieu privé sans son consentement (par exemple, interdiction de publier la photo d'une personne prise lors d'une soirée sur un réseau social sans son consentement).

Possibilité de publier la photographie d'une personne, sans son consentement, uniquement pour illustrer un événement d'actualité intéressant l'intérêt général.



Le CoDASE est maintenant sur Snapchat !



Pourquoi le CoDASE a un compte Snapchat ?



CE COMPTE SERVIRA A :

- Partager des informations sur l'actualité de l'équipe du CoDASE
- Etre en lien avec toi par message privé



CE COMPTE NE SERVIRA PAS A :

- T'espionner
- Remplacer un RDV au local



N'hésites pas à faire une capture d'écran !



Quel est le règlement ?

NOUS NOUS ENGAGEONS A :

- Ne pas insister si tu refuses d'être en lien sur Snapchat
- Respecter ton intimité et ne pas aller voir ta story
- Respecter ta liberté de ne pas répondre à un message
- Tu sauras toujours à qui tu parles



TU T'ENGAGES A :

- Ne pas nous envoyer des photos personnelles



Saches que nous ne répondrons que sur notre temps de travail
Par exemple, le dimanche et la nuit, on ne regarde jamais notre compte.
N'attends pas de réponse.



N'hésites pas à faire une capture d'écran !



Vignettes explicatives (modalités et engagement) envoyées aux jeunes par l'équipe à chaque nouvel ajout.

INSTAGRAM



Instagram est un réseau social qui permet :

- de partager des photos et des vidéos avec son réseau d'amis et de laisser des commentaires sur les clichés déposés par les autres utilisateurs.
- de fournir une appréciation positive (fonction « j'aime »).
- de dialoguer avec les membres via l'utilisation de la messagerie interne appelée « Instagram direct ».

Création

2010

Propriété

Snapchat Inc.

Lexique spécifique

Mur, lgers, storytelling, liker, instadirect, hashtags, filtros, suivre / être suivi

Âge minimum requis pour s'inscrire

13 ans (interdit avant 13 ans)

Signalement

Règles de la communauté :

https://help.instagram.com/477434105621119?helpref=page_content

Conditions générales d'utilisation

<https://fr-fr.facebook.com/help/instagram/478745558852511/>

Paramétrages conseillés, utilisés

Les stories :

- Ne pas aller voir la story des jeunes (respect de la vie privée)
 - ou demander aux jeunes de ne pas nous associer à leur story
 - ou aller voir la story des jeunes connus par l'équipe
- La ligne éditoriale :
 - o Nécessaire de publier très régulièrement du contenu (pour gagner en visibilité auprès des jeunes).
 - o Le chef de service est garant des publications.

Paramétrages de compte (mot de passe, profil, ...) :

Mot de passe : Quand il s'agit d'un compte d'équipe, l'équipe ainsi que le chef de service ont accès au mot de passe.

Dans le lien aux jeunes : Signer toujours les messages (le jeune sait toujours qui lui a envoyé le message).

La photo de profil : logo de l'association, photo de l'équipe, photo de l'éducateur.

Un référent : L'ensemble de l'équipe peut investir le compte mais une personne est référente pour les contenus réguliers (avoir le « souci de » pour veiller à la régularité).

Droit à la déconnexion : L'équipe ne répond pas en dehors du temps de travail.

La demande d'ami :

- Ce sont les jeunes qui ajoutent l'équipe/l'éducateur.
- Les jeunes ajoutés sont des jeunes connus au préalable par l'équipe
- Présentation aux jeunes lors des entretiens et/ou des rencontres.

Pour se faire connaître :

- Carte de visite (présence du logo et du pseudo) – pour être identifié par les jeunes.
- Affiche au local d'équipe avec Snapcode.
- Présentation aux jeunes lors des entretiens et/ou des rencontres.

Pour encadrer la pratique (et être clair avec les jeunes) :

une charte d'utilisation est affichée au local et envoyé aux jeunes dès la demande d'ami.



Intentions éducatives

Objectifs

Partager :

- Partager des contenus artistiques et/ou philosophiques,
- Partager des albums photos de séjour, de sorties, de camps

S'ouvrir et susciter la curiosité :

Susciter la curiosité des jeunes à travers des concours de devinette, questionnement, quizz, ... (ex : qui sait où se situe ce graff?).

(S')informer :

- Relayer des informations du territoire (partenaires).
- Conseiller, informer, prévenir (publier des informations de prévention, des sites, des personnes ressources).

Communiquer, promouvoir l'action.

- Présenter des projets collectifs réalisés (en direction du public, des partenaires financeurs, ...).
- Diffuser des informations qui concerne l'équipe.

Être en relation :

- Être en lien avec les jeunes
- Faciliter et renforcer le lien dans le cadre d'un accompagnement individuel.

Points de difficultés Points de vigilance

Un monde d'images :

Les éducateurs n'ont pas toujours le réflexe de l'image et du partage de photos.

Sécurisation des données :

- Sur Instagram, il n'est pas possible de cacher la liste de ses abonnés, ce qui peut représenter un problème dans le respect de la confidentialité. A minima, il est possible de paramétrer son compte en « privé » et être très vigilant aux personnes que l'on accepte (pas de partenaires, pas de politiques, ...).
- Etant donné qu'il n'est pas possible de garantir la confidentialité des échanges et un niveau de sécurité des données suffisant, les éducateurs veilleront à ne rien divulguer des informations personnelles, et tenteront autant que possible de mener les suivis individuels en présentiel.

Remarques

- Les jeunes changent régulièrement de comptes.
- Les jeunes suivent régulièrement des artistes et/ou des influenceurs.
- Certaines équipes, présentes sur plusieurs réseaux sociaux, ont choisi le même pseudo. Ainsi les jeunes peuvent les retrouver facilement sur tous les réseaux sociaux utilisés.

Document de référence possible

- Charte utilisation de l'équipe.
- Le projet rédigé par l'équipe (mentionnant les constats de terrain, les intentions éducatives, les objectifs, les moyens d'évaluation, les conditions d'utilisation, ...).

LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION D'INSTAGRAM EXPLIQUÉES DE MANIÈRE SIMPLE

Rapport *Grandir à l'ère du numérique*, publié le 5 janvier 2017. Traduction des règles d'utilisation par une avocate du cabinet privé Shillings dans un langage "simplifié".

1. Tu as le droit de te sentir en sécurité quand tu utilises Instagram.
2. Officiellement, tu es propriétaire des photos et vidéos que tu postes, mais nous avons le droit de les utiliser, et de laisser d'autres personnes les utiliser, partout dans le monde. Les gens nous paient pour les utiliser, et nous ne te paierons pas.
3. Tu es responsable de tout ce que tu fais sur Instagram et de tout ce que tu postes, dont des choses auxquelles tu ne t'attends peut-être pas comme ton nom d'utilisateur, tes données et la musique qu'écourent d'autres gens.
4. On considère que ce que tu postes t'appartient, et ce que tu postes ne doit pas enfreindre la loi. Si c'est le cas, tu auras une amende, et tu devras payer cette amende.
5. Même si tu es responsable des informations que tu mets sur Instagram, nous pouvons les garder, les utiliser et les partager avec des entreprises connectées à Instagram. Cela inclut ton nom, ton adresse mail, ton école, où tu vis, tes photos, ton numéro de téléphone, tes "likes" et "dislikes", où tu vas, où tes amis vont, combien de fois tu utilises Instagram, ta date d'anniversaire, à qui tu parles ainsi que tes messages privés.
6. Nous ne sommes pas responsables de ce que font les autres entreprises avec tes informations. Nous ne vendrons ou ne louerons pas tes infos personnelles à d'autres entreprises sans ta permission.
7. Quand tu supprimes ton compte, nous gardons ces informations personnelles sur toi, tes photos, aussi longtemps que raisonnable dans un but financier. Tu peux en savoir plus sur notre Politique de Vie Privée.
8. Instagram n'est pas non plus responsable pour :
 - Les liens sur Instagram d'autres entreprises ou personnes qu'on ne contrôle pas, même si c'est nous qui t'envoyons ces liens.
 - Ce qu'il peut se passer si tu connectes ton compte Instagram à une autre appli ou un site. Par exemple si tu partages une photo et que l'autre application prend tes informations personnelles.
 - Le coût de la 3G quand tu utilises Instagram.
 - Si tes photos sont perdues ou volées d'Instagram.
9. Même si Instagram n'est pas responsable de ce qu'il t'arrive quand tu utilises l'appli, nous avons beaucoup de pouvoirs :
 - On peut t'envoyer des pubs ciblées en fonction de tes intérêts, que l'on surveille. Tu ne peux pas nous empêcher de le faire, et ce ne sera pas toujours précisé dans la pub.
 - Nous pouvons modifier ou supprimer Instagram, ou t'empêcher d'accéder à l'appli, quand on veut, sans que tu sois prévenu.e. On peut aussi supprimer certains de tes posts sans te dire pourquoi. Si nous le faisons, nous ne te devons pas d'argent, et tu n'auras pas le droit de te plaindre.
 - On peut t'obliger à abandonner ton nom d'utilisateur, pour n'importe quelle raison.
 - Nous pouvons – mais ne sommes pas obligés – de supprimer ou modifier des contenus d'utilisateurs qui enfreignent les règles. Nous ne sommes pas responsables si quelqu'un les enfreint, mais si tu le fais, tu es responsable.
10. Même si tes données ne t'appartiennent pas, les nôtres nous appartiennent. Tu ne peux pas copier-coller les logos d'Instagram ou les autres contenus qu'on crée, ni les modifier, ni les supprimer.
11. Tu peux supprimer ton compte en remplissant ce formulaire. Si tu le fais, tes photos disparaîtront de ton profil mais si quelqu'un d'autre les a partagées, elles apparaîtront encore peut-être sur Instagram.
12. Nous pouvons modifier ces règles quand on veut en postant une mise à jour sur Instagram, que tu l'aies remarqué ou non.



WHATSAPP



Whatsapp est une application de messagerie instantanée pour smartphone. Elle permet aux utilisateurs de communiquer avec leurs contacts possédant eux aussi le logiciel sur leurs smartphones gratuitement, sans avoir à effectuer d'appel ou envoyer de SMS, pour peu qu'elles aient une connexion internet. Il est également possible de partager des photos et des vidéos.

Création

2009

Propriété

Facebook (depuis 2014)

Lexique spécifique

Groupe, contact

Âge minimum requis pour s'inscrire

16 ans (en UE et en Suisse), 13 ans (hors UE)

Conditions générales d'utilisation

<https://www.whatsapp.com/legal/?l=fr>

Paramétrages conseillés, utilisés

En équipe :

On ne donne jamais le nom des jeunes dans le fil de la discussion → respect de l'anonymat absolu car on ne sait pas comment les données sont traitées.

Intentions éducatives

Objectifs

Communiquer, être en relation :

- Faciliter la prise de contact et le lien avec les jeunes (en individuel ou en collectif).
- Être en lien et partager des informations organisationnelles au sein d'une équipe.

Partager :

Partager des photos et/ou des vidéos (réalisées lors de sorties, de camps).

Réaliser des projets :

Faciliter la préparation de sorties, de chantiers, et d'actions par la création de groupe.

Points forts

- Communiquer en groupe de manière simple et facile.
- Faire vivre une dynamique de groupe.

Points de difficultés

Points de vigilance

- L'interdiction de l'application pour des jeunes de moins de 16 ans.
- Le droit à la déconnexion : dans des discussions de groupe, il peut y avoir un grand nombre de sollicitations.



PRÉSENCE SOCIALE NUMÉRIQUE CONNEXION JEUNES



Un outil d'aller-vers les jeunes sur un nouveau territoire de socialisation et d'expérimentation

Questions de départ :

Comment mettre en place un outil numérique participatif et partenarial, de présence et d'accompagnement social pour les jeunes et professionnels de l'Avant-Pays-Savoyard ? Les réseaux sociaux sont-ils à considérer comme un nouvel espace de socialisation ? et si tel est le cas, qu'en est-il de la présence des adultes au sein de cet environnement ? Et de celle des professionnels de la jeunesse ? Comment les jeunes recevraient-ils cette démarche ? Une présence professionnelle sur certains réseaux ne les feraient-ils pas fuir vers d'autres ? et quels types de professionnels, et au nom de quel mandat ? Quelle évolution des pratiques éducatives cela supposerait ? Cela développerait-il de nouvelles formes partenariales ? Une nouvelle dynamique ? Pour proposer quels contenus (information, prévention, aller-vers, ...) ?

1. RECHERCHE EXPLORATOIRE

Méthode :

Enquête auprès de 358 jeunes pour identifier les pratiques numériques de ces jeunes et relever le degré d'acceptabilité de mise en place d'un dispositif/outil de présence sociale numérique.



Quelques éléments éclairants :

87%

utilisent plusieurs réseaux sociaux au quotidien (70% Snapchat, 57% Instagram, 41% Facebook, 24% WhatsApp).

92%

estiment que les réseaux sont moins fiables en termes d'informations que les médias traditionnels.

64.5%

déclarent avoir eu des problèmes significatifs sur les réseaux sociaux, dont 10.5% de tentatives d'embrigadement liés au phénomène de radicalisation.

64.5%

souhaiteraient évoquer leurs problèmes via les réseaux et 46% en priorité auprès de professionnels.

2. EXPÉRIMENTATION



Teaser :

<https://www.facebook.com/sauvegardeenfance.7/videos/198858421277122>

Professionnels concernés :

Embauche dans le cadre d'un service civique de Malaury, qui a construit, mis en œuvre et animé un outil de présence sociale numérique. Accompagnement par des éducateurs de Prévention Spécialisée et un animateur jeunesse.

Évaluation :

Questionnaire de satisfaction, outils de reporting de l'utilisation de l'outil par les jeunes (fréquence, nombres, thématiques abordés, ...).

Outil :

Développement d'un outil de présence sur les réseaux sociaux existants (abandon de l'idée de créer une application ad-hoc).

- 60% des jeunes interrogés sollicitaient plutôt une présence sur les réseaux sociaux existants.
- L'utilisation des réseaux existants permet une meilleure plasticité dans sa capacité à suivre les futurs/prochains réseaux plébiscités par les jeunes (contrairement à une application développée ad-hoc, fort coûteuse).



www.facebook.com/observatoire.sauvegarde2savoie/

Une proposition éducative simple :

**TU AS DES BESOINS ? ON A LES RESSOURCES !
TU CHERCHES UN CONTACT ? ON A LE RÉSEAU !**

Objectifs (évolution au cours du projet):

Plateforme d'orientation et de présentation des professionnels et structures d'accompagnement du territoire → point d'accueil, d'écoute et d'orientation des jeunes.

Modalités :

- Être en lien en direct, du lundi au vendredi, de 18h à 20h en dehors de ces plages horaires, les jeunes pouvaient laisser leurs messages, demandes, questions auxquels Malaury répondait lors de la permanence suivante (soit en moins de 48h) → les plages horaires d'accueil ont été abandonnées.
- Présentation du dispositif lors de rencontres physiques, en temps de présence sociale ou de travail de rue pour permettre aux jeunes d'identifier / repérer le professionnel derrière l'avatar.



Retours d'expérience :

- L'outil permet :
 - la rencontre avec le public au sein d'un territoire où le travail de rue « classique » trouve ses limites avec la désertion de l'espace public par toutes les classes d'âge, et en particulier de public spécifique, comme les jeunes femmes, les jeunes en grande souffrance.
 - d'aller vers les jeunes non visibles dans l'espace public, en leur permettant de contacter un travailleur social sans que la rencontre physique soit un préalable à la proposition de relation éducative.
 - de repérer des jeunes faisant état de mal être, de souffrance (grâce aux stories de jeunes « amis »).
- Les contacts auprès de Connexion Jeunes (y compris ceux sous le sceau de l'anonymat avec des jeunes créant des profils de toute pièce pour l'occasion) ont donné lieu à une rencontre physique.
- Vraisemblablement, les jeunes ont besoin de pouvoir identifier physiquement qui « se cache » derrière Connexion Jeunes → la présentation en travail de rue, dans et aux abords des établissements scolaires, rassure et permet d'identifier l'outil comme étant « sûr et professionnel ».



Questions à creuser :

Comment faire équipe autour de cet outil rattaché à un seul numéro de téléphone (appli mobile) ? Comment se conformer aux lois de Protections de données en utilisant ces applications privées ? Et le droit à la déconnexion pour les professionnels ? Que faire lorsque, via les stories, les publications, les professionnels sont témoins d'actes délictueux, de mise en danger ? Comment s'assurer de la territorialisation de l'outil ?





4 - PAROLES DE CONFINÉS

En cours de rédaction de ce livret, nous avons tous fait l'expérience du confinement. Ainsi, nous avons souhaité rajouter des témoignages de l'expérience « télétravail ». Nous sommes partis du postulat que cette période avait été propice aux nouvelles expérimentations, aux nouvelles pratiques, mais également à une grande richesse de questionnement. Dans tous les cas, nous avons tous mesuré que le numérique avait été indispensable dans cette période délicate.

PAS ÉVIDENT LE CONFINEMENT MAIS TOUS DANS LA MÊME « GALÈRE »

Le télétravail, quésaco ?! Ce nouveau mode de pratique est bien nouveau pour nous éducateurs de prévention spécialisée. Il est nécessaire de s'adapter, un peu comme nous pouvons. Fini le travail de rue et les temps de présence sociale. Il est donc nécessaire de trouver des « parades » pour maintenir le lien avec les jeunes et les familles de Saint-Fons / Feyzin. Pour le moment, peut-être que les affaires changeront dans le futur, mais nous n'utilisons que le téléphone : appels et SMS uniquement. Pas encore de réseaux sociaux ou de jeux en ligne.

Ces échanges téléphoniques sont appréciés par les habitants. Nous abordons plusieurs sujets : l'actualité COVID-19, le positionnement du gouvernement face à cette épidémie, de la scolarité, du travail, du sport, des idées de séries à regarder, des occupations possibles, de l'actualité au sein du quartier... Il s'agit de discussions assez libres et ouvertes. Les jeunes et les parents nous questionnent quant à notre travail en ce moment, notamment sur notre manière de fonctionner. Ces discussions amènent l'éducateur à parler également de soi, de son quotidien (professionnel et personnel), de son avis sur l'actualité, de son point de vue sur le futur... Tous remarquent que pour nous aussi les habitudes du quotidien changent, que nous devons nous adapter à cette période délicate, s'occuper et occuper nos enfants (et ça ce n'est pas de la tarte !) mais cet effet miroir peut rassurer. Le temps est long pour tout le monde mais cette période de confinement est nécessaire, obligatoire, pour le bien de tous.

Au final, des échanges plutôt naturels et profonds, peut-être un peu différents de d'habitude, qui permettent de maintenir le lien relationnel : chose indispensable durant cette période délicate. C'est ça aussi la prévention spécialisée, s'adapter... pour toujours garder le lien !

L'équipe de Saint-Fons / Feyzin (Sauvegarde 69)

PRATIQUES DE PROMENEURS DU NET CONFINÉS

Pendant le confinement, il y a les Promeneurs du Net qui proposent de jouer en ligne avec les jeunes (jeux vidéo, jeux de société), ceux qui proposent des défis (dessin, photo...), ceux qui partagent des savoirs (fleurs, recettes de cuisine, cours de musculation), ceux qui partagent leurs talents (slam du confinement, piano, vidéo humoristiques avec marionnettes), ceux qui prennent souvent des nouvelles des jeunes, ceux qui décryptent les fake news, ceux qui valorisent ce que font les jeunes, ou encore ceux qui proposent de l'aide dans la recherche de job, ...

Les Promeneurs du Net de l'Isère

UNE RELATION 2.0 AVEC LE PUBLIC

Le confinement nous a permis d'expérimenter une « relation 2.0 » avec le public, sans forcément nous laisser prendre du recul, des temps d'élaboration d'une nouvelle pratique.

Pour autant, je crois que bon nombre de professionnels étaient guidés par la certitude qu'il fallait maintenir les temps décharges, les liens, la présence (même si celle-ci pouvait paraître dégradée sans la présence des corps). Chaque personne, chaque situation, dans sa singularité, a demandé aux professionnels de s'adapter au plus près ; il a fallu proposer à chacun une offre singulière. Quelles en sont nos observations et nos découvertes ?

Au-delà de ma propre expérience, les éducateurs font remonter de nombreux retours de terrain, d'une grande richesse.

Par exemple, ils constatent que les discussions sont plus longues avec certains jeunes, qu'ils posent plus de questions et qu'ils leur manquent de nombreux indicateurs précieux à leur pratique (le corps, les gestes, les postures). En effet, même s'il est apparu à chacun la nécessité de respecter les silences, comment lire un silence quand il nous manque le corps ? est-ce que la personne fait autre chose ? est-elle au bord des larmes ? est-elle en train de penser ? Chacun a dû « prendre conscience des limites de cette intervention, de la relativité de ses évaluations, qui plus est lorsqu'il utilise un mode de communication non directe (risque de distorsion ou de perception erronée d'un message, information partielle, littérature scientifique limitée, etc.) et des limites de son champ de compétence s'il y a lieu ». Il est clair que l'écoute et le travail ne peuvent pas être tout à fait les mêmes ; les modalités sensorielles et interactionnelles sont modifiées par rapport au cadre de l'entretien en présentiel. Les éducateurs constatent également, que pour certaines familles, le lien téléphonique les libère de leur « complexe » et qu'il est alors possible de se raconter autrement.

Par ailleurs, les observations nous ont permis d'identifier certains points de vigilance et points d'appui, d'identifier des conditions nécessaires pour que le travail puisse se faire avec les jeunes et les familles.

Une des premières questions ayant émergé est la suivante : Comment garantir un espace sécurisant et la confidentialité des échanges dans notre utilisation des réseaux sociaux ou autres applications numériques ? Cette question nous est venue grâce au retour d'une jeune fille qui annulait les « rencontres téléphoniques », en spécifiant qu'elle avait changé de lieu de confinement. Nous avons émis l'hypothèse que ce nouveau lieu ne lui permettait plus de s'isoler et parler librement. Cela nous a évidemment alerté sur la nécessité de s'assurer que les personnes accompagnées bénéficient d'un espace garantissant une liberté de parole. Dans le cas contraire, nous avons essayé de trouver des solutions alternatives pour rendre les choses possibles. Cependant, cela nous a également permis de mettre en évidence l'importance, pour le professionnel, de bénéficier d'un espace privé (garantissant la confidentialité des échanges) et de ne pas être dérangé durant l'ensemble de la rencontre.

En parallèle, nous avons également exploré la fiabilité et la pertinence des applications utilisées.

Cette réflexion s'appuie sur les recommandations des fédérations professionnelles, sur lesquelles il est possible de prendre appui pour borner sa propre pratique. Par exemple, il est conseillé d'éviter les sites qui pratiquent la revente de données personnelles, telles que : l'historique des consultations, les données contenues dans l'agenda du professionnel, ... Il est conseillé de bien lire les conditions d'utilisation avant de les valider par l'inscription. Il est conseillé d'éviter les applications comme Facebook Messenger, WhatsApp, Skype, qui ne garantissent pas un niveau de sécurité des données suffisant, et de privilégier des outils de vidéoconférence professionnels adaptés à la téléconsultation. Force est de constater que nous n'avons pas pu mettre en pratique ces recommandations, même si elles sont pleines de bon sens. Nous avons essayé de faire avec les moyens du bord, en tentant de limiter les risques et proposer un cadre suffisamment sécurisant, avec une priorité au maintien du lien.

Julie CALVAYRAC, psychologue à l'APASE et au CoDASE







LES ÉDUCATEURS SUR LE NET, QUELS QUESTIONNEMENTS ?





Le but de cette partie n'est pas d'apporter des réponses toutes faites, mais bien de partager nos questionnements en espérant qu'ils suscitent la réflexion et permettent aux professionnels d'élaborer leurs propres réponses.

1 - LA RELATION ÉDUCATIVE À L'ÉPREUVE DU NUMÉRIQUE

Comment « aller-vers » les jeunes pour les ramener « vers nous » ?

Comment passer d'une relation dématérialisée à une relation en présentiel ?

Le numérique permet-il de rentrer en relation avec les invisibles ?

Est-ce qu'on s'autorise à accompagner un jeune, uniquement sur le numérique ?

Est-ce qu'on peut rencontrer de nouveaux jeunes par l'intermédiaire des réseaux sociaux (une rencontre 100% numérique) ?

Les professionnels ont constaté que les jeunes ont une certaine facilité pour exprimer leurs ressentis et leurs émotions au travers des réseaux. Les jeunes viennent faire trace et déposent auprès des éducateurs, sans se confronter directement au regard de l'autre (à savoir l'éducateur).

De plus, ces divers outils permettent souvent de faire des ponts et en finalité de rencontrer des jeunes en face à face (maintien du lien, rencontre de nouveaux jeunes...).

Les échanges seront favorisés par l'implantation de l'équipe éducative au sein d'un territoire. Les codes déjà mis en place entre le jeune et l'éducateur dans les différents accompagnements seront une aide pour communiquer sur ces interfaces. En effet, « le fait de connaître les jeunes avec qui nous sommes en lien et que nous avons accepté sur nos médias sociaux est facilitateur ». Et si le professionnel est confronté

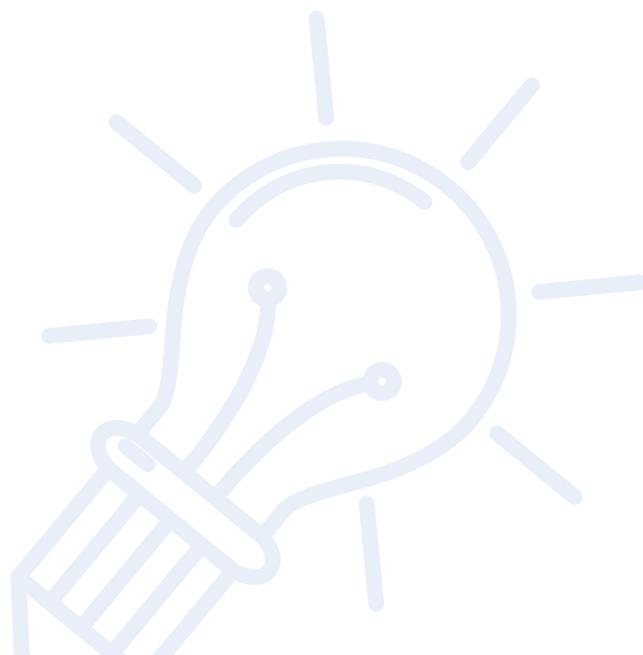
à un contenu problématique et/ou grave, il peut solliciter et reprendre plus facilement avec le jeune en présentiel.

Les jeunes peuvent venir chercher les adultes (dont les éducateurs) pour mieux comprendre ce qui se passe sur les réseaux sociaux mais également dans une recherche de cadre.

Ainsi, le lien entre les usages du numérique des jeunes et la Prévention Spécialisée est indéniable, inévitable.

Il est important de déconstruire ensemble ce qui est vu et d'ouvrir un espace de parole aux jeunes. L'éducateur amène une altérité, une interrogation et une réflexion quant à sa propre utilisation des réseaux sociaux. De part cet usage ce décalage permet une inversion des savoirs entre le jeune et l'éducateur.

La transmission faite par le jeune amène un travail d'échange et de réflexion sur sa vision, son utilisation des réseaux. Cette dissymétrie ouvre la voie à une construction collective autour d'items tels que les risques, les opportunités, la compréhension du contenu des réseaux et l'ouverture à l'esprit critique.



3 - NOTRE MANIÈRE D'ÊTRE SUR LES RÉSEAUX

Comment adapter notre pratique, nous, professionnels de la langue, du discours, dans un monde d'image ?

Parle-t-on vraiment la même langue que celle utilisée sur les réseaux sociaux ?

Comment chacun se débrouille avec l'écrit ? Qu'en est-il du lien et de la communication entre l'éducateur et le jeune au travers d'une interface ?

Quels enjeux sur la présence ou non d'adulte ?

Qu'est-ce que l'on publie avec les jeunes ? Comment choisir nos publications ? Quelle chaîne de validation ?

Est-ce que le chef de service doit valider en amont l'ensemble des publications ? Est-ce qu'on ne risque pas de perdre en spontanéité ?

Qui est garant des publications ?

Du côté des professionnels, tout n'est pas aussi facile que pour les jeunes.

« À l'oral et à l'écrit, ce n'est pas du tout pareil ! »

À l'écrit, il nous manque la communication non verbale et il existe un risque d'interprétation.

Les smileys permettent de réduire ce manque et de rajouter une sorte de tonalité au message.

Il faut reconnaître que nous avons l'habitude de nous adapter au support, à la relation et au destinataire ; la Prévention Spécialisée c'est du cas par cas. Mais pour autant :

Devons-nous les utiliser ? Devons-nous nous adapter à ce code ? Et jusqu'où nous adaptons nous (sans être dans du collage) ?

« Avec les réseaux sociaux et sur le Net, c'est différent ».

Les professionnels identifient des différences au niveau :

- de l'immédiateté (réponses rapides, tout va toujours plus vite),

- de la disponibilité (il peut exister une confusion entre présence et disponibilité, sans compter l'exigence de disponibilité),
- des multi-conversations simultanées (« Sur les réseaux sociaux, tu peux avoir 10 conversations individuelles simultanément si tu veux »),
- de l'interface et de l'immensité (charte graphique et visuelle, avec les SMS, on est « personne à personne »),
- et du caractère potentiellement public (« La discussion que tu as avec un jeune peut se retrouver affichée aux yeux du monde »).

En ce qui concerne les publications des professionnels, les retours d'expérience nous montrent que « plus tu postes, plus les jeunes s'intéressent, plus tu as de réactions, plus tu es en lien avec les jeunes ».

De plus, les jeunes semblent apprécier des vidéos (plutôt courtes), plutôt que des articles scientifiques de 54 pages. Cependant, les membres du groupe sont conscients que le choix des publications doit se réfléchir :

À qui je m'adresse ? Est-ce que je respecte certains principes essentiels (liberté d'expression, respect de la laïcité et des lois de la république, respect de la dignité de la personne, neutralité, ...) ? Est-ce que le format choisi est pertinent ?

Et il semble également important de se rappeler quelques principes de base avant chaque publication :

- Tout ce qu'on met sur Internet tombe dans le domaine public.
- Tout ce qu'on met sur Internet y restera éternellement.
- Tout ce qu'on trouve sur Internet est indéfinissable (qui ne peut être ni démontré ni réfuté).

Il est clair qu'il existe une grande différence entre l'utilisation des réseaux sociaux par les équipes éducatives et les jeunes. Par exemple, les équipes ne partagent pas de contenus personnels à travers les stories.

Le partage de contenu a toujours un sens, un objectif, une fonction, mais jeunes et professionnels n'ont pas le même.



CONNAISSEZ-VOUS LE PIC SPEECH ?



NOUS VIVONS À L'HEURE DE LA CONSÉCRATION DE L'IMAGE
...→ APPARITION D'UN NOUVEAU LANGAGE
LE PIC SPEECH ou PARLIMAGE ou IMAGE CONVERSIONNELLE
= ÉMOTICÔNE + PHOTOS (AVEC TEXTES ET DESSINS) + VIDÉOS TRÈS COURTES + GIFS

UNE LANGUE PROPRE AUX ADOLESCENTS, POUR...

- Échapper au contrôle des adultes
 - Affirmer leur appartenance à un groupe
 - Créer un espace de liberté
- Langue généralisée qui rassemble et fédère tous les jeunes (au niveau mondial) – inédit dans l'histoire d'une langue – mais pas universelle (non comprise par tous)

« Les représentations des choses sont différentes selon les cultures et les âges. Un grand père va reconnaître un cœur comme son petit-fils, mais ne va pas forcément lui attribuer la même symbolique ».

POURQUOI CE RECOURS MASSIF AUX IMAGES DANS L'EXPRESSION DES ADO- LESCENTS ?

- Baigné dans la culture de l'image
- L'image =
 - Mode d'expression spontané, naturel, massif, rapide, simple et efficace
 - Le plus approprié pour exprimer un état émotionnel
 - Teneur émotionnelle du message immédiatement comprise par le destinataire

CONSÉQUENCES :

- Un SMS sans image, ou émoticônes : perçu comme violent, comme s'il y avait une tension, que la personne était contrariée.
« Si jamais il y a un point à la fin de la phrase, c'est que le problème est grave. Le point final instaure un froid dans la conversation, je n'en mets jamais. » (Eloïse, 15 ans)
- Diminution des appels téléphoniques = victime collatérale du pic speech.
« Téléphoner m'angoisse car je ne vois pas les réactions de mon interlocuteur et j'ai toujours l'impression de déranger. C'est très intrusif. J'ai pris l'habitude d'écrire des messages et de répondre quand j'ai le temps. Il m'arrive de convenir d'un appel par message avant, c'est une sorte de formule de politesse ».
- Multiplication des messages vocaux sur les applis de messagerie (temps de réflexion, émotion par la voix, asynchrones ...→ on les lit quand on peut/veut).
« Ça prend moins de temps que d'écrire. Je peux le réécouter, me rendre compte que j'ai oublié quelque chose, que je me suis mal exprimé, alors qu'au téléphone, on ne peut rien changer. » (Alex, 17 ans)

3 - SOUS LE REGARD : CURIOSITÉ VS UTILITÉ

Est-ce que nous allons voir la story des jeunes ? Avec quelles intentions irions-nous les voir ?

Qu'est-ce qui est de l'ordre du privé, de l'intime ou du public ? Doit-on tout voir ?

Quelle en serait la plus-value pour l'accompagnement ou pour notre intervention de Prévention Spécialisée ?

Qu'est-ce qui est de l'ordre de la curiosité ou de l'information utile à l'accompagnement ?

Quels garde-fous se donne-t-on ?

Quelle est la position institutionnelle sur la vision des stories ?

Existe-t-il un impératif à avoir tous la même posture concernant le fait « d'aller voir » les stories ?

Est-ce que nous pourrions paraître contradictoire/incohérent si une équipe va voir alors que celle d'à côté ne le fait pas ? Comment contrôler les informations que l'on reçoit ?

Quelles informations veut-on avoir ?

Quand on voit quelque chose qui nous surprend, comment le reprendre ou en dire quelque chose au jeune ? Regarder fait-il de nous des voyeurs et favorise-t-il « l'investigation sociale » ?

En ce qui concerne le fait de voir les publications des jeunes, les échanges ont tourné autour de différents points.

Tout d'abord, il nous paraît important de différencier le fait « d'aller voir » et le simple fait de « voir » (ex : les jeunes nous montrent une photo, une vidéo). Dans les deux cas, il est évident que le professionnel verra la photo ou la vidéo concernée.

Cependant, il nous semble que le fait d'aller voir diffère car il s'agit d'un comportement actif qui pose la question du rapport à l'autre dans une forme de « voyeurisme » (même si le jeune a partagé publiquement cette photo ou vidéo).

De plus, quand un jeune nous montre une photo ou une vidéo, il nous adresse quelque chose ; le partage s'inscrit dans une relation donnée, duelle.

Ensuite, peu importe le choix qui est fait (aller voir ou ne pas y aller), il nous paraît important que cela se fasse de manière différenciée à l'utilisation des jeunes, afin de préserver l'altérité que nous représentons pour les jeunes. Nous sommes des adultes, des professionnels (utilisation « non jeune ») et nous intervenons dans un cadre professionnel (utilisation non personnelle) ; il serait contre-productif de coller à l'utilisation des jeunes.

Enfin, soulignons l'importance de nos motivations. Il faut reconnaître qu'il est tentant d'aller voir, de chercher des informations et qu'il est facile de glisser vers la curiosité.

Rappelons-nous juste : ne cédon pas à l'information à outrance (et pensons plutôt l'information nécessaire/utile), ayons toujours une bonne raison pour ne pas perdre le sens éducatif (la motivation première est souvent l'inquiétude pour un jeune) et méfions-nous des « je vais juste voir, vite fait ».

D'un autre côté, quand on s'empêche d'aller voir les contenus postés par les jeunes, on se prive d'une occasion de travailler avec les jeunes. On se prive d'en savoir un peu plus sur eux, de les connaître d'une autre manière, de voir ce qu'ils veulent montrer d'eux « au monde ».

D'après certains retours d'expériences, le fait d'aller voir les stories des jeunes peut permettre : d'obtenir des informations sur une réalité des jeunes, sur des éléments de leur vie (ex : les dates d'anniversaire - certains jeunes le mentionnent dans leurs stories), d'avoir des échanges avec les jeunes (on peut prendre appui sur la story pour lancer une discussion) mais aussi de voir leurs productions artistiques (il y a aussi des pratiques positives dans les stories !).

Nous constatons que les pratiques peuvent différer d'une équipe à une autre et il est évident que chaque professionnel est à même de faire les choix qu'ils jugent pertinents et nécessaires.

Cependant, la transparence vis-à-vis des jeunes semble faire consensus auprès de tous : « Aller voir ou ne pas y aller, pensez-le, mais soyez clair et dites-le aux jeunes ».



4 - LE CHOC DES IMAGES

Quoi faire, quoi dire face aux images publiées par les jeunes ? Quel est notre rapport à l'image ? Doit-on apprendre à recevoir des images / à les regarder ? Doit-on effectuer un travail pour se décaler de notre rapport à l'image ? Qu'est-ce qu'on ne veut pas voir ? Comment supporter l'image quand on est confronté à un contenu choquant ? Quelle est la différence entre un jeune qui nous raconte et un jeune qui nous montre ?

Les professionnels ont pu identifier une différence dans leur vécu entre une « image qui surprend » (au détour d'une story) et une « image que l'on s'apprête à voir » ; aussi choquante puisse-t-elle être dans les deux situations.

La gestion de l'image et sa réception est un apprentissage. Recevoir une image choquante et/ou violente ne va pas de soi, même pour des professionnels.

5 - LE TERRITOIRE

Comment appréhender et intervenir sur un lieu qui n'est pas territorialisé (à entendre comme hors coordonnées géographiques) ? Et si on utilisait la géolocalisation pour réussir à territorialiser (permettrait d'ancrer dans le physique, de se raccrocher à des données GPS) ? Est-ce que nous pouvons vraiment faire le parallèle entre travail de rue numérique et travail de rue ? S'agit-il vraiment de la même chose ?

La Prévention Spécialisée est une intervention territorialisée (cf. mandat territorial).

Or, le Net n'est pas un territoire à proprement parlé (il n'y a pas de coordonnées GPS, il n'y a pas de rue, pas de QPV) ; même s'il nous arrive de le penser comme un nouveau territoire.

Face à ce constat, nous pouvons conceptualiser les choses de différentes manières.

Nous pouvons penser le Net comme un territoire, un territoire vécu, un espace de socialisation.

Un espace où les jeunes se regroupent de temps à autre, passent, disparaissent, repassent. Alors, nous pouvons imaginer notre intervention sur le Net de manière territoriale. Ainsi, nous pensons notre intervention sur le numérique par notre porte d'entrée habituelle, à savoir l'entrée territoire.

Mais, comment pousser la métaphore ? comment y transposer la notion de rue ? Snapchat est-il une structure jeunesse ? Faut-il s'y rendre comme nous pourrions le faire lors

d'un travail de rue ? Pouvons-nous transposer les objectifs du travail de rue ?

Autrement, nous pouvons essayer de penser notre intervention sur le numérique par une autre porte d'entrée : le public. En effet, sur le Net se trouve des jeunes qui correspondent à notre public, cependant ils ne sont pas forcément de notre territoire.

Que fait-on ? Comment pourra se faire la rencontre ? Qu'en sera-t-il de nos financeurs si nous accompagnons des jeunes qui viennent du territoire voisin ou de l'autre bout de la France ?

Grâce au retour d'expérience d'une équipe, on comprend bien la nécessité de concilier ces deux aspects : public et territoire. L'équipe, comme à son habitude, publiait des informations relatives à leur territoire. Ils se sont rendus compte que les jeunes diffusaient plus largement les informations transmises par l'équipe (il s'agissait d'une action en direction des jeunes du quartier).

Or des jeunes « hors territoire » se sont mis à les contacter pour participer à l'action ; ce qui n'était pas possible au regard de l'organisation de l'action.

Ils ont pu remarquer que l'information avait circulé très largement, passant de jeunes en jeunes, bien au-delà de leur territoire.

Le numérique est parfois un outil fort intéressant pour être en lien avec des jeunes, parfois non connus par les équipes. Pour autant, la notion de « territoire » reste prégnante et essentielle, surtout au regard de nos modalités d'action.

Reste à savoir comment nous pourrions concilier territoire d'intervention et public, dans un espace qui s'affranchit du découpage QPV !

6 - LES MODALITÉS

Quand on intervient sur les réseaux sociaux, est-ce que nous créons un compte d'équipe ou compte individuel ? Comment faire exister l'équipe ? Comment gérer les absences ?

Il ne s'agit pas de formuler une réponse universelle, alors que le choix appartient à chaque institution et équipe. Cependant, il nous paraît intéressant de souligner que les choix vont induire des effets et que cela nécessite d'être réfléchi.

Des différences existent entre un téléphone personnel, un téléphone professionnel individuel, un téléphone professionnel d'équipe, un compte d'équipe, un compte professionnel individuel, un compte personnel.

A titre d'exemple, de plus en plus d'éducateurs disposent de téléphone professionnel individuel, ce qui les amène à être plus souvent interpellé personnellement.

Comment faire en sorte que l'individualisation n'isole pas les professionnels ?

7 - LA SÉCURITÉ DES DONNÉES ET LE CADRE LÉGAL

Comment garantir un espace sécurisant et la confidentialité des échanges dans notre utilisation des réseaux sociaux ou autres applications numériques ? Comment respecter le principe d'anonymat ?

Comment sécuriser les données échangées via es plateformes numériques ?

Les groupes « d'amis » constituent-ils des fichiers qui nécessiteraient une déclaration à la CNIL ? Est-il nécessaire de vérifier le cadre juridique de leur existence ?

Quelle posture avoir si nous sommes en lien sur les réseaux sociaux avec un jeune ayant moins de 13 ans (ou moins de 16 ans pour WhatsApp) ?

Sur ces questions, il nous semble important de mettre l'accent sur les paramétrages et sur certaines précautions d'usages. Par exemple, sécuriser son téléphone avec code de déverrouillage (autre que 0000 !), ne pas transmettre d'informations personnelles,

Cependant, difficile d'aller plus dans le détail et transmettre des informations techniques dans le cadre de ce livret, qui n'a pas pour vocation de devenir un tutoriel.

En ce qui concerne les jeunes de moins de 13 ans, certaines équipes, si toutefois elles ont connaissance de l'âge réel du jeune, font le choix de lui signifier les raisons légales qui sous-tendent l'interdiction d'avoir un compte sur un média social (Facebook, Snapchat, ...). Elles font néanmoins le choix de communiquer avec lui, tout en essayant de décaler sur une rencontre physique autant que possible ; c'est parfois un des seuls moyens d'être en lien avec des jeunes qui échappent.

ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITÉ

Le promeneur du Net veille à ce que la configuration de son espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et respecter les principes de confidentialité et d'anonymat le cas échéant.

Extrait de la charte des Promeneurs du Net du Cher



PROTECTION DES INFORMATIONS

Les risques d'interception des messages électroniques exigent de limiter l'utilisation de la messagerie électronique à destination de l'extérieur du Système d'Information aux Informations à caractère non confidentiel, non stratégique et non sensible (notion de secret professionnel).

Si un Utilisateur est contraint d'adresser à l'extérieur des Informations à caractère confidentiel, ou sensible, outre la signature préalable d'un engagement de confidentialité, l'Utilisateur devra demander à l'Administrateur de l'assister pour le cryptage de l'Information. L'Administrateur pourra :

- soit installer un outil de cryptage sur le Matériel confié à l'Utilisateur permettant la diffusion cryptée de l'Information,
- soit assurer lui-même cette transmission cryptée.

Extrait de la Charte informatique de l'association PASSAGE (chapitre IV - La messagerie)

RÉGLEMENTATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

Interdit aux moins de 13 ans ? Les réseaux sociaux sont **interdits aux enfants de moins de 13 ans**. Ils respectent sur ce point la législation américaine qui interdit la collecte des données personnelles sur des jeunes de moins de 13 ans ; sans le consentement exprès des parents ou des tuteurs légaux. En Europe, il n'existe pas, pour le moment, de texte fixant une limite d'âge pour tous les pays, chaque pays étant libre de décider lui-même de l'âge limite. **En France, c'est cependant la même limite qu'aux États-Unis qui s'applique : 13 ans.**

Créer un compte avec de fausses informations constitue une infraction aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux. Cela inclut notamment les comptes enregistrés pour une personne de moins de 13 ans.

Pourquoi ? Si, à la lettre, tout semble mis en œuvre pour encadrer l'utilisation du réseau par des mineurs, de moins de 13 ans notamment, pour autant, l'utilisation de faux profils ou la saisie de dates de naissance modifiées seraient fréquentes.

Les enfants de moins de 13 ans sont vulnérables à la fois du fait des propos et autres contenus mis en ligne par d'autres personnes, mais également à raison des contenus qu'ils mettent eux-mêmes sur le site, notamment les informations personnelles et les photos. Par ailleurs en laissant leur profil ouvert au public comme bien souvent, les mineurs peuvent ainsi être exposés aux intentions malveillantes.

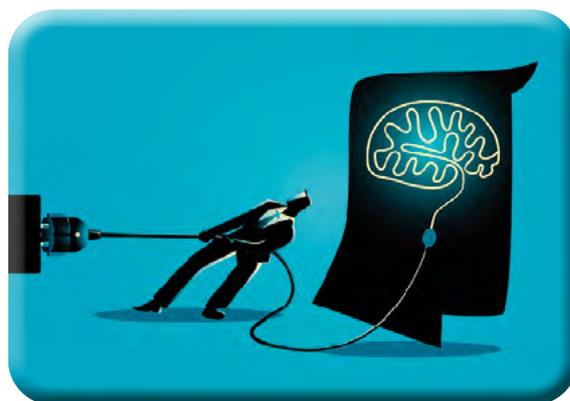
Entre 13 et 15 ans ? Depuis son adoption le 25 mai 2018, le RGPD – Règlement Européen sur la Protection des Données- renforce le consentement et la transparence sur l'utilisation des données. L'article 8.1 concerne la collecte des données personnelles des mineurs, qui seront désormais traités différemment selon leur âge.

Pour les 13-14 ans le consentement des parents est désormais requis. Et conjointement à celui du mineur suite à un amendement recommandé par l'Association e-Enfance. **Les 15 ans et plus peuvent consentir seul**, comme un majeur.

E-Enfance

8 - LA TEMPORALITÉ

Avec le numérique, les contraintes temporelles et spatiales se sont allégées, quel impact sur les professionnels et sur la pratique ? Comment gérer la nouvelle temporalité induite par le numérique ? Comment gérer la tension entre disponibilité, immédiateté et droit à la déconnexion ? Doit-on apprendre à fermer son bureau numérique ?



Le droit à la déconnexion :

Avec l'utilisation du numérique, désormais incontournable dans le monde du travail, les salariés sont de plus en plus « connectés », parfois en dehors des heures de bureau. La frontière entre vie professionnelle et personnelle est ténue. C'est pour s'adapter à cette réalité et créer les protections nécessaires à la santé des salariés qu'un droit à la déconnexion est inscrit dans la loi.

L'objectif de ce droit à la déconnexion est de permettre aux salariés de concilier vie personnelle et vie professionnelle, tout en luttant contre les risques de burn-out. Pour cela, ils doivent avoir la possibilité de ne pas se connecter aux outils numériques.

Cependant, dans les retours d'expérience, nous constatons bien qu'il y a la loi, le cadre posé par les associations et leurs responsabilités (cf. règlement intérieur, ...) puis, il y a la pratique, guidée par l'engagement éducatif, les urgences, les sollicitations, les exceptions, ... Combien de professionnels ont pu dire, par choix personnel : « *Je vais laisser mon téléphone allumé ce soir [alors que je ne travaille pas], au cas où, pour que le jeune puisse m'appeler* ».

Avec les réseaux sociaux, le risque de se faire happer, de ne pas « déconnecter » existe. Cependant, il existe quelques réflexes simples pour le minimiser (à prendre ou à laisser bien sûr !) :

- Désactiver les notifications et les alertes. Ainsi, le fait d'aller sur les réseaux sociaux est une démarche active, ce ne sont plus les réseaux sociaux qui nous « sifflent ».
- Penser à éteindre son téléphone quand on n'est pas au travail.
- Ne pas garder son téléphone sur soi en permanence : le smartphone accapare une partie de nos capacités cognitives, même quand il est éteint et posé à côté de soi.

Le temps que cette pratique demande :

Cette pratique peut prendre du temps, c'est pourquoi c'est un vrai choix. Notons d'ailleurs que certains professionnels montrent une résistance et des appréhensions à se lancer dans cette pratique en lien avec cette notion de temporalité : « *c'est une pratique très chronophage* », « *je pense que je ne vais pas pouvoir répondre aux sollicitations, trop nombreuses* », « *je ne pourrais pas suivre* », « *ça va trop empiéter sur ma pratique de terrain* », « *j'ai déjà beaucoup de travail, je ne suis pas sûr que la plus-value soit supérieure à la charge que ça représente* ». En effet, malgré l'intérêt que les professionnels voient à utiliser les réseaux sociaux (à titre professionnel) et/ou qu'ils portent à cette thématique, de fortes craintes persistent.

Cependant, différentes pistes ont été évoquées comme pouvant réduire ces craintes : échanger avec des professionnels ayant déjà cette pratique afin d'être rassuré, construire un cadre avec son institution et son équipe pour prendre appui (ne pas être seul pour se lancer), penser cette pratique (besoins de terrain, intentions éducatives, objectifs), changer de regard (il s'agit d'une pratique complémentaire et non supplémentaire).

Temporalité et le lien au jeune :

Les réseaux sociaux peuvent être un lieu de choc des temporalités, sachant que la vie virtuelle sous-entend une forme d'immédiateté. Ainsi, il peut arriver que les jeunes confondent connexion et disponibilité, mais également disponibilité et immédiateté. En effet, quand un professionnel est connecté, il n'est pas pour autant disponible. Et quand il est disponible, il ne répond pas toujours de manière immédiate.

Là encore, nous proposons une position autre dans notre utilisation, une altérité par une disponibilité et une temporalité différente des jeunes ; il est important de pouvoir l'expliquer avec pédagogie.

Notons tout de même qu'il n'est pas si facile de résister à la pression de l'immédiateté et de la disponibilité. Il est fréquent que les professionnels se fassent happer.



L'EXIGENCE DE DISPONIBILITÉ

La question de la disponibilité temporelle prend une importance accrue. Puisque les contraintes temporelles et spatiales sont allégées, la contrainte de disponibilité en ressort plus lourde.

POUR CERTAINS JEUNES :

- Les marques de l'indisponibilité appellent une plus grande justification.
- Une non-réponse à un message, un rendez-vous manqué sur Internet peuvent être interprétés comme un manque d'intérêt pour la relation ou devenir une source de suspicion.



La civilisation du poisson rouge - Bruno PATINO

COMMENT LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES ARRIVENT A NOUS FAIRE AUGMENTER NOTRE TEMPS D'ÉCRAN ?

- **Système de récompenses aléatoires** (théorisé par B.F. SKINNER, 1931) : L'incertitude produit une compulsion qui amène à une addiction
»» Exemple d'application : *Tinder*
- **Théorie de la complétude = effet Zeigarnik** (théorisé par Bluma ZEIGARNIK, 1929) : Peu importe la valeur de chaque action, il n'y a pas de délivrance qu'à la fin de l'exécution de l'ensemble des tâches proposées.
»» Exemple : *Netflix*
- **Prise en charge de la fatigue décisionnelle** (théorisé par Roy BAUMEISTER) : Choix = confrontation calcul long terme VS satisfaction instantanée
Quand trop de sollicitations → fatigue décisionnelle → le sujet cède au plaisir immédiat (que fait naître la réponse à un stimulus électronique).
- **Théorie de l'expérience optimale = théorie du flow** (théorisé par Mihaly CSIKSZENTMIHALYI, 1975) : État dans lequel les individus sont tellement impliqués dans ce qu'ils font que le reste ne compte plus.
»» Exemple : *Candy Crush ou autre free to play*

DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS NÉS DE NOTRE LIEN AUX ÉCRANS

- **Le dormeur sentinelle** : évite le sommeil profond par peur de rater le signal de son portable
- **La nomophobie** (no + mobile + phobia) : la peur panique face à l'éloignement même éphémère de son portable (se trouver sans téléphone ou être dans l'impossibilité de s'en servir).
- **Le phnubbing** (phone + snubbing) : consultation ostensible de son smartphone entre collègues, amis, et membres d'une même famille alors même que l'on nous adresse la parole.
- **Le syndrome d'anxiété** : le besoin permanent d'étaler les différents moments de l'existence, aussi dérisoires soient-ils, sur l'ensemble des réseaux. L'angoisse qui l'accompagne naît de la peur de ne pas trouver le « bon moment » ou la « bonne photo » à poster, et de la crainte de celle-ci ne provoque pas suffisamment de réactions d'approbation, malgré les filtres et autres outils d'édition qui permettent d'en magnifier le contenu.
- **La schizophrénie de profil** : Pris au jeu des différents masques (sur les réseaux sociaux), ils ne savent plus lequel privilégier lorsqu'il s'agit de se confronter à la vraie vie.

9 - LES SITUATIONS COMPLEXES

Lors d'une de nos rencontres, nous avons travaillé autour de situations complexes. Ces vignettes étaient fictives, bien qu'inspirées de situations rencontrées sur le terrain. Il s'agissait de se poser les questions :

Comment analyser ces situations ? Comment les gérer, les supporter ? Comment les traiter ? Que fait-on de ce que l'on voit sur les réseaux sociaux ? Sur quoi prendre appui (loi, éthique, déontologie, fondamentaux, ...) ? Que met-on en place ? Comment chacun réagit-il ? Comment gère-t-on la crise ? Est-ce qu'il existe des protocoles de gestion de crise ?

Là encore, notre propos n'est pas forcément de trouver une seule et même réponse mais d'identifier des points d'appui possibles (même si ces derniers peuvent être différents pour chacun, et pour chaque institution). Nous avons conscience que le numérique peut isoler les professionnels et il existe un risque que ces derniers se retrouvent seuls devant leur écran, face à une situation complexe. C'est pourquoi, nous soutenons l'idée que les situations « du numérique » puissent être traitées en équipe ou dans d'autres espaces propres à chaque association.

LES SITUATIONS TRAVAILLÉES :

- **Happy slapping** : Je reçois la vidéo de l'agression d'un jeune
- **Revenge porn, vidéo choc** : des jeunes filles viennent voir l'équipe car elles ont reçu sur Snapchat une vidéo qui montre une jeune fille de 14 ans (qu'elles connaissent) faisant une fellation à un homme visiblement plus âgé, une trentaine d'année (elles ne le connaissent pas).
- **Vidéo de pratiques interdites** : les jeunes tournent un clip vidéo dans le centre social, alors que celui-ci est fermé. Ils n'ont pas l'autorisation de se trouver là. La vidéo les montre entrain de dégrader le lieu. Un éducateur voit cette vidéo sur Instagram. Il reconnaît les lieux, ainsi que les jeunes (il les accompagne).
- **Vidéo de conduite à risque** : un samedi soir, un groupe de jeunes se filme entrain de rouler à contre sens sur l'autoroute, sous l'effet de l'alcool et de stupéfiants. Ils postent cette vidéo sur leur story. Je suis destinataire de cette vidéo (j'ai accès à leur story). Cependant, ce samedi soir, je ne travaille pas.
- **Détresse** : un jeune homme dit qu'il va se suicider sur les réseaux sociaux.
- **Enfermement et inquiétude** : un partenaire vous parle d'un jeune qui s'enferme chez lui depuis plusieurs semaines. Le jeune ne répond plus au téléphone quand le partenaire l'appelle. Il est très inquiet. La dernière fois qu'il lui a parlé, le jeune n'allait pas très bien. Vous ne le connaissez pas, ni lui, ni sa famille d'ailleurs. Cependant, le professionnel connaît son pseudo sur Instagram et Snapchat. Il vous demande s'il serait possible de le solliciter par ce biais.

LES QUESTIONS : Quelles questions nous posons-nous dans ces situations ?

Est-ce que le numérique change quelque chose ? Dans la rue, que ferions-nous ? Est-ce que cette situation diffère lorsqu'on est témoin dans la rue, dans la « vraie vie » ?

Pourquoi les jeunes diffusent cette vidéo ? Qu'est-ce qu'ils essayent de dire ? Comment est envoyée cette vidéo ? Est-ce qu'il y a des commentaires ? Si oui, de quel ordre ?

Pourquoi les jeunes nous envoient des vidéo ? Une démonstration de force, de toute puissance, une demande d'être stoppé dans une progression négative, une mise en garde ? Qu'est-ce que les jeunes attendent de nous ? Est-ce que nous regardons les vidéos ou pas ? Doit-on informer les jeunes que nous avons vu les vidéo ?

Est-ce que nous cherchons à rencontrer les jeunes que nous voyons sur les vidéos ?

Est-ce que nous devons chercher la vérité ?

Est-ce que nous devons chercher des éléments permettant de contextualiser les vidéo ? des détails ? Quelles informations sont pertinentes pour notre intervention ?



LES PROBLÈMES :

Ce qui peut nous poser problème en tant que professionnels dans ces situations ?

ÊTRE EXPOSÉ/ÊTRE CONFRONTÉ (à la violence d'une agression, à l'intime d'une jeune fille, au non-respect des règles et de la loi, conduite à risque, ...)

LE FAIT DE VOIR, le choc de l'image (« J'ai accès à une vidéo que je n'aurais pas voulu voir »)

RESTER NEUTRE ET EMPATHIQUE (ne pas juger, ne pas interpréter tout de suite)

LES IMPOSSIBLES :

Qu'est-ce que nous allons éviter de faire dans ces situations ?

IGNORER LE MESSAGE, ne rien dire, prendre à la légère, minimiser, être dans le déni

ENQUÊTER – c'est à la police de mener l'enquête

LES POSSIBLES :

Est-ce qu'il serait possible de faire dans ces situations ?



EN PARLER, EN RÉFÉRER

En parler, ne pas rester isolé, chercher du soutien et la fonction « tiers » de son institution (équipe, chef de service, psychologue...), partager et élaborer ensemble, croiser les regards.

GARDER LA TÊTE FROIDE

Ne pas se précipiter, prendre de la distance, chercher à comprendre, explorer, analyser, évaluer, développer une grille d'analyse de la situation (évaluer la priorité du danger), mettre en œuvre des actions réfléchies.

Remarque : Cette précaution sera bénéfique dans le traitement de la situation et pour le travail de l'équipe. En effet, il faut tenter autant que possible de préserver la place de l'éducateur au sein du quartier.

EXPLORER, COMPRENDRE

Explorer le contexte (recherche de l'historique, des éléments de compréhension ; ex : *l'agresseur est-il connu ? l'agressé a-t-il été agresseur ? de quand date cette vidéo : a-t-elle un jour, 6 mois, ... ? est-ce que cette situation a déjà été traitée par les autorités ? d'où vient cette vidéo ?*)

Explorer les motivations de l'envoi et les attentes : pourquoi nous envoies-tu cette vidéo ? qu'attends-tu de nous ? Essayer de comprendre : *qu'est-ce que les jeunes essaient de dire à travers ces images ? à travers ces prises de risque ? ces passages à l'acte ?*

AGIR : rencontrer, accompagner, orienter, signaler

« Quand tu as la vidéo entre les mains et/ou que tu l'as vu, tu es obligé d'en faire quelque chose. Tu ne peux pas faire comme si tu ne l'avais pas vu. Tu dois prendre tes responsabilités. Tu es obligé de faire quelque chose ; même si tu ne connais pas les personnes sur la vidéo ». Quand un jeune nous envoie une vidéo ou une photo, il attend une réaction, une réponse éducative.

Agir auprès des personnes concernées si nécessaire (protection de la victime, accompagnement des agresseurs, dépôt de plainte, mesure de réparation/responsabilisation, prise de conscience, ...). Essayer de rencontrer les jeunes.

Orienter quand cela est nécessaire (Promeneurs du net, ligne dédiée, soin, ...)

Signaler au modérateur de la plateforme (à minima, pour stopper la diffusion)

Remarque : Quand nous transmettons une information, notre intervention est motivée par la protection dans une situation de mise en danger ≠ délation

SIGNIFIER

Signifier la loi (ex : expliquer/rappeler que la diffusion d'une vidéo d'agression violente est une infraction qui est punie par la loi), les limites, l'importance du respect (de soi, de l'autre), notre inquiétude, notre présence.

SCHÉMATISATION DE LA DELIBÉRATION ÉTHIQUE

Commission de l'éthique en Science et en Technologie du Québec



DÉONTOLOGIE :

Le terme « déontologie » vient du grec deontos, qui veut dire « devoir ». Dans son sens courant, il renvoie aux obligations que des personnes sont tenues de respecter dans leur travail.

ÉTHIQUE :

L'éthique n'est pas un ensemble de valeurs ni de principes en particulier. Il s'agit d'une réflexion argumentée en vue du bien-agir. Elle propose de s'interroger sur les valeurs morales et les principes moraux qui devraient orienter nos actions, dans différentes situations, dans le but d'agir conformément à ceux-ci.

POUR QU'UN PROBLÈME SOIT MORAL OU ÉTHIQUE,

il doit mettre en jeu des idéaux qui donnent du sens à notre vie ou des règles qu'on se sent obligé de respecter. Dans ce genre de situation, on se pose des questions comme : Que dois-je faire pour bien agir et pour éviter de mal agir ? Quelle est la bonne action à poser ?

ANALYSE DES FAITS

Avoir une même compréhension des faits pertinents

ANALYSE DES VALEURS

Chercher les valeurs et les principes en jeu dans la situation problématique

Quand des valeurs s'opposent (conflit de valeurs) =
DILEMME ÉTHIQUE
Quels sont les valeurs et les principes les plus importants ? et pourquoi le sont-ils ?

HIÉRARCHISATION DES VALEURS

Essayer d'ordonner les valeurs en fonction de leur importance
S'entendre sur les critères qui permettront de favoriser une valeur plutôt qu'une autre

La valeur ou le principe primordial occupe la place centrale. On cherche à promouvoir dans la mesure du possible la ou les autres valeurs

Pas de hiérarchisation des valeurs possible : il s'agit alors de négocier un compromis entre les valeurs

Choix binaire où la conciliation est irréalisable : seule la valeur primordiale est retenue

FORMULATION DE RECOMMANDATIONS JUSTIFICATION DE LA DECISION ET ACTION

La meilleure solution = chercher à concilier les valeurs selon leur ordre de priorité



10 - DES QUESTIONS JURIDIQUES, ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES

Lors de nos échanges, de nombreuses questions juridiques, éthiques et déontologiques ont émergé.

Quand nous intervenons sur un réseau social à titre professionnel, est-ce que nous devons déclarer notre pratique à la CNIL ? Comment se conformer aux lois de Protection des données en utilisant ces applications privées ?

Quelle est notre responsabilité professionnelle (à savoir ce qu'il est possible de faire et ce qu'il est obligatoire de faire) quand on voit quelque chose sur les réseaux sociaux ?

Le média génère-t-il un niveau d'implication et des responsabilités différentes ? Quelle responsabilité quand je reçois une vidéo d'agression mais je ne connais aucun des jeunes présents sur la vidéo ?

Quelle est notre responsabilité professionnelle quand on ne voit pas quelque chose mais que nous sommes destinataires ?

Quid s'il il y a un accident ? Est-ce que nous sommes dans l'obligation de dénoncer ? Est-ce que nous sommes dans l'obligation d'informer ? Est-ce que nous transmettons l'information ? la vidéo ? qui prévenir ? qui prévenir ?

Que devons-nous faire dans le cadre d'une enquête (si nous avons en notre possession une vidéo, une preuve) ? Avons-nous des obligations ?

Est-ce que nous demandons au(x) jeune(s) de nous l'envoyer pour en garder une trace ? Est-ce que nous devons signaler un délit ? Est-ce que nous pouvons le faire sur la base d'une vidéo ? Est-ce que nous pouvons conserver la vidéo d'une agression ? à quelle fin ?

Est-ce que nous devons le faire ?

Est-ce que nous devons la supprimer ? Est-ce que nous pouvons la transmettre à notre chef de service ? Comment concilier le choc de valeurs entre celles du monde numérique et celles que nous essayons de promouvoir, de porter ? Est-ce que nous sommes vraiment prêts à accepter les conditions générales d'utilisation des réseaux sociaux que nous utilisons ? Est-ce que nous sommes prêts à donner accès à notre position, nos contacts, nos galeries (avec des photos de jeunes lors de sorties) ?

Est-ce que l'intérêt que nous trouvons dans ces outils est supérieur aux inconvénients ?

En effet, nous utilisons des applications numériques dont on sait qu'il y aura un traitement et une revente des données personnelles (les nôtres et celles des jeunes), dont on sait le rôle dans la propagation des fake news, dont on sait la banalisation des discours de haine, dont on sait l'inaction face à du contenu enfreignant ses propres règles - ce que nous pouvons regretter.

Enfin, sur Instagram, il n'est pas possible de cacher complètement la liste de ses abonnés (autrement dit, des jeunes avec qui nous sommes en contact sur l'application et donc, en toute logique, sur le terrain).

Comment concilier cette particularité d'Instagram avec l'esprit de notre intervention de Prévention Spécialisée et le respect du secret professionnel ?

Est-il possible de le faire ? Doit-on renoncer à une application fort prometteuse (dans ce qu'elle ouvre comme possible avec les jeunes) au regard de ces principes ?

Pour nous aider et accompagner notre réflexion autour de toutes ces questions, nous avons sollicité le **Groupe de Réflexion Ethico-Juridique (GREJ)**, de la Sauvegarde 69. Le temps de travail a donné lieu à un écrit, qui permet de trouver des premiers points d'appui à la réflexion et à la pratique.

NUMÉRIQUE, RÉSEAUX SOCIAUX ET PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Écrit réalisé par les membres du GREJ, le 29 Octobre 2020

Votre questionnaire s'inscrit dans une réflexion propre à votre champ professionnel :

Comment concilier le choc de valeurs entre celles du monde numérique et celles que nous essayons de porter ? L'intérêt que nous trouvons dans ces outils numériques est-il supérieur à leurs inconvénients ?

Salariés d'une association, vous agissez dans les conditions définies par celle-ci en fonction de sa mission et du cadre déontologique et éthique de votre profession. Peuvent être rappelées à ce propos les grandes lignes de ces notions fondamentales :

- **LA DÉONTOLOGIE** est l'ensemble de devoirs, de règles et de valeurs propres dont une profession se dote pour organiser son fonctionnement. Elle précède l'acte ; elle appartient à une règle instituée ; elle donne conscience des limites, des règles, des normes (voir CNRD : Comité National des Références Déontologiques, qui rappelle qu'il existe un code de déontologie pour les assistants sociaux mais pas pour les éducateurs) ;
- **L'ÉTHIQUE** questionne une vision de l'agir bien (« comment faire pour bien faire ? »). L'expertise en éthique est la capacité à faire émerger des questions plutôt que de proposer des décisions et de s'interroger sur les conséquences de ces dernières (« quelle décision prendre dont je puisse répondre, être responsable ? »). La démarche éthique consiste à mettre en débat les tensions vécues, entre bien commun et intérêt particulier, les enjeux analysés et les valeurs de références, pour dégager des pistes de travail. C'est avant tout une démarche de distanciation, un questionnement sur la pratique (*Haut Conseil du Travail Social*).
- **L'ÉTHIQUE** tend à un travail d'élaboration par une approche au cas par cas. Les règles de droit régissent la vie en société, s'imposent et définissent les droits et les responsabilités de chacun. Mais

elles peuvent parfois apparaître incomplètes ou contradictoires, voire contraires à des valeurs : la réflexion éthique aide à la décision en tant que responsable, donc en prenant des risques.

Principe fondamental, **la responsabilité professionnelle** est interrogée à différents niveaux.

Être responsable, c'est assumer les conséquences, à court, moyen et long terme, de son acte. Il importe donc d'envisager les conséquences possibles de la décision que l'on prend : ses avantages et ses risques. Les uns et les autres doivent être évalués par rapport à la fin poursuivie.

La responsabilité individuelle du professionnel qui est salarié d'une association est nécessairement référée à la mission d'intérêt général qui lui est déléguée, donc à la responsabilité de l'institution (cf. *Une approche éthique de la responsabilité*).

Comment travailler lorsqu'un éducateur se trouve destinataire de messages ou de vidéos problématiques sur son smartphone, c'est-à-dire lorsqu'il reçoit des images de scènes de violence, type « happy slapping » (une personne est filmée et frappe ou est frappée par une autre), ou de scènes pornographiques, de pratiques interdites ou de conduites à risques ?

NB : L'auteur de telles vidéos peut être condamné comme un « acte de complicité des atteintes volontaires à l'intégrité de la personne » et le fait de filmer est autant répréhensible que le fait de commettre les violences elles-mêmes.

(<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Actualites/Dossiers/Le-Happy-slapping-ou-video-agression>).

Pour le professionnel, que faire ? Agir ou ne pas agir ? Comment ? Quel positionnement vis-à-vis de la loi puisque certaines vidéos mettent en scène des situations pénalement répréhensibles ? Le virtuel change-t-il quelque chose par rapport à une situation vécue en réel, une violente bagarre de rue dont on est témoin, par exemple ? Dans chaque cas, il faut au préalable se demander si le virtuel est bien l'image de la réalité (fake news...)?



Le professionnel peut décider de ne rien faire, si ce « ne rien faire » correspond bien à une décision et non pas à une sidération. Car tout le monde semble s'accorder à reconnaître un effet sidérant de l'image, effet dont il faut s'extraire pour pouvoir parler avec d'autres, pour prendre du recul par rapport à l'immédiateté, échanger avec ses collègues dans un cadre institutionnel, s'autoriser le temps de la réflexion collective, ce qui peut être difficile à concilier avec la rapidité de la diffusion des messages et des vidéos sur les réseaux sociaux et l'intensité du passage du virtuel au réel.

L'éthique de conviction (conduite juste) et l'éthique de responsabilité (donner du sens) sont liées par l'éthique de discussion (temps de réflexion commune et de recherche d'un consensus).

Une décision éthique responsable ne peut résulter que d'une délibération, argumentée et discutée.

Délibérer c'est, soit seul, soit de préférence avec d'autres, peser les arguments pour et contre dans chaque solution envisagée ; c'est évaluer et hiérarchiser les enjeux (valeurs et conséquences, avantages et risques) en fonction de la mission de l'institution et du bien de la ou des personnes accompagnées.

Plusieurs cas semblent pouvoir être distingués :

- L'émetteur, l'agresseur et la victime sont connus : il faut alors se référer à la mission de l'institution et du professionnel à l'égard de ces jeunes, mineurs ou non, en capacité ou non de se porter eux-mêmes secours. La délibération est nécessaire avant de décider du bien-fondé de l'intervention. Celle-ci peut se limiter à en parler avec les personnes concernées, mais peut aller jusqu'à rompre le secret professionnel dans les cas graves où s'impose l'assistance à personne en péril (voir Secret professionnel plus loin) ;
- Si aucune personne n'est connue, l'éducateur de Prévention n'a sans doute pas à agir, dans son rôle propre, dans la mesure où sa mission est de conduire une action sociale éducative et préventive auprès d'un public identifié sans jouer un rôle d'auxiliaire de dissuasion et de répression ;
- Parfois les vidéos ne sont pas spécifiquement destinées à l'éducateur mais peuvent être vues sur les réseaux sociaux accessibles à tout public (la diffusion sur les réseaux sociaux n'est pas interdite par la loi). Les images problématiques peuvent alors alimenter les attitudes pédagogiques à l'égard de ces derniers.

Le cadre professionnel est celui de la confidentialité pour permettre une relation de confiance.

Au-delà de la mission propre de l'éducateur, peut se poser la question de la responsabilité du citoyen lorsqu'il reçoit – ou voit involontairement sur des réseaux sociaux communs aux jeunes et aux professionnels – des images de scènes violentes ou pornographiques anonymes. Cette scène devient alors publique ; c'est l'utilisation d'un espace non contrôlé par la loi à ce jour qui ne préserve en rien l'intimité.

La diffusion, dont on ne sait si elle est acceptée – ou non, d'une image mettant en scène une relation sexuelle, dont on ne sait si elle est consentie – ou non, est un dévoilement de l'intimité.

En faire état à la Justice n'est pas trahir la confidentialité mais faire état d'une agression. Pour ceux qui les envoient, il y a peut-être, dans la transmission de ces images à des adultes, sachant pertinemment qu'ils les verront, une question muette : la question de l'adresse à un au-delà de l'institution, à la police, à la loi qui régit la société dans laquelle nous vivons peut alors se poser.

Le **droit** existant s'applique aussi au numérique.

En l'état, il n'y a pas de loi spécifique à une technologie ou une situation précise, mais l'actualité pourrait nous rappeler que le droit n'est pas immuable....

De même, sur internet comme ailleurs, **la liberté d'expression est un droit fondamental**, consacrée par les articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui prévoit que « *nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public* » et que « *la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* ».

Si la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen prévoit la libre communication des pensées et des expressions, elle pose par la même occasion le principe de responsabilité : chacun doit répondre de ses éventuelles infractions.

Pour l'heure, l'obligation d'identification concerne exclusivement les hébergeurs des réseaux sociaux, car pour les particuliers l'anonymat partiel est autorisé. Un éditeur de services web doit pouvoir être contacté et identifié en cas d'abus ou d'infraction. L'anonymat partiel permet aux particuliers de ne publier sur un site que des informations choisies.

Le nom et l'identité de l'internaute sont néanmoins connus de l'hébergeur et ces informations confidentielles protégées par une obligation de secret professionnel dont la violation constitue une infraction pénale.

La liberté d'expression n'est pas absolue : elle a des limites légales qu'il convient d'analyser au cas par cas. Sont notamment concernées l'injure et la diffamation, le non-respect de la vie privée, les propos interdits comme les déclarations racistes, sexistes, homophobes, les incitations à la haine, à la discrimination ou à la violence. Nous avons besoin de règles et de contrôle de leur application pour être libres. Doit être recherché le juste équilibre entre, d'un côté, le principe cardinal de liberté et, de l'autre, les limitations susceptibles de lui être apportées pour garantir l'intérêt général.

Qu'en est-il du secret professionnel des personnels du travail social ?

Comme toute personne participant aux missions du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, les professionnels de la Prévention Spécialisée sont soumis **au secret professionnel de mission** (art. L 221-6 du Code de l'action sociale et des familles) dont la violation est punie par l'article 226-13 du Code pénal.

Cette obligation a un double fondement (cf. Prévention Spécialisée et Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) :

- Le droit de la personne au respect de sa vie privée et de son intimité ;
- La nécessité d'assurer la confiance indispensable à l'exercice de la mission.

Le respect de cette obligation mobilise l'attention des professionnels. Chacun peut se trouver devant des conflits de devoirs (devoir de parler – devoir de se taire) ou de valeurs (respect du secret – protection de la vie d'autrui ; droit de la personne – intérêt général). Il peut être en désaccord avec ses collègues ou la direction de son service. Le conflit ouvre un débat éthique dans lequel doivent être prises en compte non seulement les règles de droit, mais les exigences de la mission et les règles de l'institution, la déontologie du professionnel, les valeurs en jeu et leur hiérarchisation.

La décision engage la responsabilité de celui qui la prend, c'est-à-dire qu'il doit être prêt à la justifier devant quiconque lui en demande raison : la personne titulaire du secret, les autres professionnels, l'institution, éventuellement la Justice (par exemple pour violation du secret, ou refus de parler, ou non-assistance à personne en danger...).

Chaque professionnel, par la décision qu'il prend dans un cas particulier, est responsable non seulement vis-à-vis de son client et de la Justice, mais vis-à-vis de son institution, de sa profession : il contribue à l'élaboration d'une pratique professionnelle et à la création d'un référentiel. Il porte ainsi une part de responsabilité dans le devenir du secret professionnel, de l'action sociale et du travail social, et dans la défense des droits des personnes accompagnées.

Mais c'est l'association qui reçoit les missions auxquelles le secret professionnel est attaché.

Elle est garante du respect de ce secret. Elle a donc le droit, et même l'obligation, de donner des orientations et de prévoir des procédures pour la prise de décision et de soutenir le professionnel qui les a respectées (cf. Secret professionnel et travail social aujourd'hui).

Pas de travail social sans le numérique ?

De fait, le smartphone est devenu un outil de travail dans le secteur social et particulièrement pour les éducateurs de Prévention.

Est-il devenu incontournable ? Dans certains services il est fourni aux éducateurs, avec un numéro spécifique et des conditions d'utilisation précises. Comme toutes les règles de travail, ces dispositions relèvent du règlement de fonctionnement du service. Un des risques rencontrés avec le numérique semble être celui d'une confusion espace professionnel - territoire privé.

Faut-il - et comment - réagir à une image violente ou un appel au secours arrivant sur le portable un dimanche matin ? Comment préserver le « droit à la déconnexion » ?

Un espace de retrait, vis-à-vis de l'urgence à agir, doit permettre le temps de la réflexion avant une éventuelle décision.

Plus qu'un outil, il est dit que le numérique permet l'accès à un territoire indéfini.

Mais ne pouvons-nous pas parler d'envahissement de la « civilisation numérique », particulièrement cette année où le confinement a donné à ces techniques un champ d'expérimentation exceptionnel ?

Si le numérique permet de travailler et de vivre à distance les uns des autres, quels effets cela pourrait-il avoir sur les relations interpersonnelles et sur le travail social en particulier ? Y a-t-il un risque d'enfermement numérique ? Les technologies serviront-elles à mieux s'occuper des personnes, ou des algorithmes se substitueront-ils aux liens humains ?



Le numérique et les questions qu'il suscite ne semblent pas encore des sujets traités dans la formation des travailleurs sociaux (sauf peut-être le problème de l'addiction au numérique).

Comment et où informer et sensibiliser les jeunes sur les usages, les risques d'abus et de dérives de l'outil numérique et des réseaux sociaux ? Comment les aider à en envisager les conséquences ?

Avec le numérique, où se situe la frontière entre le confidentiel et l'anonymat, d'une part, et l'espace public d'autre part ? Cette « porte d'entrée » à un espace virtuel facilite la relation avec d'autres, mais au vu et au su de tout-le-monde, comme sur la place publique. Comment le travail social doit-il s'adapter ?

Plus globalement, entre l'excès de transparence ruinant la vie privée et le trop d'opacité menaçant l'existence même de la chose publique, le numérique, en incitant à redéfinir les frontières du permis, rend nécessaire de

réfléchir au proscrit et au prescrit car il rend possible une cyber-criminalité. Les déclinaisons de cette dernière nécessitent d'être repérées par le législateur afin de les prévenir autant que les sanctionner : piratage, usurpation d'identité, racket numérique, vol et détention illégale de données, harcèlement sur les réseaux sociaux, contenus illicites, atteintes à l'intégrité des systèmes... La préservation des libertés publiques, la définition des délits numériques et la constitution de preuves numériques sont de nouveaux domaines qui amènent à s'interroger sur la nécessité ou non de légiférer et d'harmoniser aussi les législations internationales sur ce sujet.

Ne convient-il pas de se méfier des modifications législatives effectuées dans l'urgence et sous le coup de l'émotion ? Mieux connaître et appliquer la législation existante n'est-il pas un préalable ?

DOCUMENTS RESSOURCES DU GREJ

Secret professionnel et travail social aujourd'hui (Novembre 2007)

<https://www.sauvegarde69.fr/wp-content/uploads/2018/09/GREJ-Secret-professionnel-1.pdf>

Prévention Spécialisée et Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (Mars 2015)

<https://www.sauvegarde69.fr/wp-content/uploads/2018/09/GREJ-Pr%C3%A9vention-Sp%C3%A9cialis%C3%A9e-et-CLSPD-1.pdf>

Une approche éthique de la responsabilité (Juin 2004)

<https://www.sauvegarde69.fr/wp-content/uploads/2016/02/GREJ-Responsabilite-2004.pdf>

DÉFINITION DU SECRET PROFESSIONNEL

Article 226-13 :

La **révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire** soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, **est punie** d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Article 226-14 :

L'article 226-13 n'est pas applicable dans les cas où la loi **impose ou autorise la révélation du secret**. En outre, il n'est pas applicable :

1° A celui qui informe les autorités judiciaires, médicales ou administratives de privations ou de sévices, y compris lorsqu'il s'agit d'atteintes sexuelles dont il a eu connaissance et qui ont été infligés à un mineur de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son état physique ou psychique ;

2° Au médecin qui, avec l'accord de la victime, porte à la connaissance du procureur de la République les sévices qu'il a constatés dans l'exercice de sa profession et qui lui permettent de présumer que des violences sexuelles de toute nature ont été commises.

SECTION 1 CODE PENAL : DES ENTRAVES À LA SAISINE DE LA JUSTICE

Article 434-1 :

Le fait, pour quiconque **ayant connaissance d'un crime** dont il est encore possible de **prévenir ou de limiter les effets**, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Sont exceptés des dispositions qui précèdent, sauf en ce qui concerne **les crimes commis sur les mineurs** :

1° Les parents en ligne directe et leurs conjoints, ainsi que les frères et sœurs et leurs conjoints, de l'auteur ou du complice du crime ;

2° Le conjoint de l'auteur ou du complice du crime, ou la personne qui vit notoirement en situation maritale avec lui.

Sont également exceptées des dispositions du premier alinéa **les personnes astreintes au secret** dans les conditions prévues par l'article 226-13.

Article 434-3 :

Le fait, pour **quiconque ayant connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'agressions ou atteintes sexuelles infligés à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger** en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives ou de continuer à ne pas informer ces autorités tant que ces infractions n'ont pas

cessé est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Lorsque le défaut d'information concerne une infraction mentionnée au premier alinéa commise sur un mineur de quinze ans, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Sauf lorsque la loi en dispose autrement, sont exceptées des dispositions qui précèdent les personnes astreintes au secret dans les conditions prévues par l'article 226-13.

Article 434-4 :

Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, en vue de faire obstacle à la manifestation de la vérité :

1° De modifier l'état des lieux d'un crime ou d'un délit soit par l'altération, la falsification ou l'effacement des traces ou indices, soit par l'apport, le déplacement ou la suppression d'objets quelconques ;

2° De détruire, soustraire, receler ou altérer un document public ou privé ou un objet de nature à faciliter la découverte d'un crime ou d'un délit, la recherche des preuves ou la condamnation des coupables.

Lorsque les faits prévus au présent article sont commis par une personne qui, par ses fonctions, est appelée à concourir à la manifestation de la vérité, la peine est portée à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

Article 434-4-1 :

Création Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 - art. 41 () JORF 7 mars 2007

Le fait pour une personne ayant connaissance de la disparition d'un mineur de quinze ans de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives, en vue d'empêcher ou de retarder la mise en œuvre des procédures de recherche prévues par l'article 74-1 du code de procédure pénale, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Article 434-5 :

Toute menace ou tout autre acte d'intimidation à l'égard de quiconque, commis en vue de déterminer la victime d'un crime ou d'un délit à ne pas porter plainte ou à se rétracter, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Article 434-6 :

Le fait de fournir à la personne auteur ou complice d'un crime ou d'un acte de terrorisme puni d'au moins dix ans d'emprisonnement un logement, un lieu de retraite, des subsides, des moyens d'existence ou tout autre moyen de la soustraire aux recherches ou à l'arrestation est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise de manière habituelle.

Sont exceptés des dispositions qui précèdent :

1° Les parents en ligne directe et leurs conjoints, ainsi que les frères et sœurs et leurs conjoints, de l'auteur ou complice du crime ou de l'acte de terrorisme ;

2° Le conjoint de l'auteur ou du complice du crime ou de l'acte de terrorisme, ou la personne qui vit notoirement en situation maritale avec lui.

Article 40, alinéa 2 du Code de procédure pénale :

[...] Toute autorité constituée, **tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions**, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit **est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République** et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.



PROTECTION DES MINEURS EN DANGER ET RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES

Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Article L 221-6 :

Toute personne participant aux missions du service de l'aide sociale à l'enfance est tenue au secret professionnel sous les peines et dans les conditions prévues par les articles 226-13 et 226-14 (du code pénal). Elle est tenue de transmettre sans délai au président du conseil départemental ou au responsable désigné par lui toute information nécessaire pour déterminer les

mesures dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier, et notamment toute information sur les situations de mineurs susceptibles de relever du chapitre VI du présent titre.

L'article 226-13 du code pénal n'est pas applicable aux personnes qui transmettent des informations dans les conditions prévues par l'alinéa précédent ou dans les conditions prévues par l'article L. 221-3 du présent code.

Article L226-2-1 :

Sans préjudice des dispositions du II de l'article L. 226-4, les personnes qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance définie à l'article L. 112-3 ainsi que celles qui lui apportent leur concours transmettent sans délai au président du conseil départemental ou au responsable désigné par lui, conformément à l'article L. 226-3, toute information préoccupante sur un mineur en danger ou risquant de l'être, au sens de l'article 375 du code civil. Lorsque cette information est couverte par le secret professionnel, sa transmission est assurée dans le respect de l'article L. 226-2-2 du présent code. Cette transmission a pour but de permettre d'évaluer la situation du mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier. Sauf intérêt contraire de l'enfant, le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale ou le tuteur sont préalablement informés de cette transmission, selon des modalités adaptées.

Article L226-2-2 :

Par exception à l'article 226-13 du code pénal, les personnes soumises au secret professionnel qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance définie à l'article L. 112-3 ou qui lui apportent leur concours sont autorisées à partager entre elles des informations à caractère secret afin d'évaluer une situation individuelle, de déterminer et de mettre en œuvre les actions de protection et d'aide dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier. Le partage des informations relatives à une situation individuelle est strictement limité à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance. Le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale, le tuteur, l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité sont préalablement informés, selon des modalités adaptées, sauf si cette information est contraire à l'intérêt de l'enfant.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES DU 6 JANVIER 1978

Le Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données qui va entrer en vigueur le 25 mai 2018 : données personnelles, collecte, traitement, responsable du traitement, sous-traitant, obligation de sécurité, droit à l'information des personnes dont les données sont collectées, droit d'accès, de rectification et de suppression des données, droit de s'opposer au traitement de ses données.

LES RÉSEAUX SOCIAUX, ESPACES PUBLICS OU PRIVÉS ?

Si l'espace n'est accessible qu'aux amis du titulaire du compte, alors il s'agira de correspondances privées.

Si l'espace est accessible à tous ou aux amis des amis, alors la correspondance sera publique.

LA RESPONSABILITÉ ENGAGÉE D'UN HÉBERGEUR ET D'UN ÉDITEUR DE CONTENUS SUR INTERNET

*Extrait de l'intervention
réalisée par le cabinet Équation Avocats
auprès des Promeneurs du Net de l'Isère*

La loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 indique :

- **L'irresponsabilité de l'hébergeur** dans deux hypothèses :
 1. Première hypothèse : irresponsabilité de l'hébergeur en l'absence de connaissance de l'illicéité des contenus stockés.
 2. Seconde hypothèse : irresponsabilité de l'hébergeur en cas de connaissance de l'illicéité manifeste des contenus stockés suivie d'un prompt retrait .
- **L'éditeur est responsable des contenus qu'il poste sur Internet.** *Quid si l'éditeur se cache derrière un pseudonyme ?* La levée de l'anonymat d'une personne à l'origine d'un contenu illicite sur Internet nécessite une demande auprès d'un juge. La victime peut également déposer une plainte et se constituer partie civile pour demander réparation de son préjudice.

Remarques :

- Un hébergeur = stocke les données postées par les internautes
- Un éditeur de contenus = poste des contenus sur Internet



RESSOURCES ET RÉFÉRENCES UTILES



NUMÉRIQUE

DAVE LE VOYANT

Campagne de prévention sur la communication d'informations personnelles via internet. On retrouve Dave, un voyant aux pouvoirs « paranormaux ». Derrière Dave, se cachent des hackers qui soufflaient à l'oreille du voyant toute les informations laissées par son client sur des sites internet publics. [2'30]
https://www.youtube.com/watch?v=H8f_SEtrhOw

BREF, FAITES ATTENTION AUX RÉSEAUX SOCIAUX

Vidéo réalisée par le SMJ de Domont dans le but de sensibiliser aux dangers des réseaux sociaux.
<https://www.youtube.com/watch?v=LRp1RD8oYs4>

DOPAMINE (ARTE)

Tu es accro à tes applis ? Ne t'inquiète pas, c'est normal. Toutes ces applis sont conçues pour te rendre complètement addict en activant dans ton cerveau la molécule responsable du plaisir, de la motivation et de l'addiction... la dopamine !
La mini-série explique le fonctionnement de différentes applications : Tinder, Facebook, Candy Crush, Instagram, You tube, Snapchat, Uber, Twitter. [≈ 7']
<https://www.youtube.com/watch?v=Us6xWXrkeJ4&list=PLCwXW0yIR22vziNWlxEbVsovP-Y8Qulzx&index=3>

2025 EX MACHINA

Ce serious game a pour objectif d'amener les 12-17 ans à porter un regard critique sur leurs usages d'Internet fixe et mobile, à travers une démarche ludique. Au fil des différents épisodes, le jeu aborde l'ensemble des usages des jeunes sur Internet en posant les questions :

- De la responsabilité et de l'impact de leurs actions sur le web
- De la dimension temporelle du web
- Du rapport entre vie privée et vie publique
- De la responsabilité individuelle et collective

<https://www.2025exmachina.net/>

HACK ACADEMY

Clips vidéo mettant en scène des pirates informatiques à l'école d'une "Hack Academy" et qui parodie les émissions de télé-réalité. Derrière l'humour et le ton décalé, il s'agit d'apprendre au grand public les premiers gestes pour protéger ses données sur Internet.
Les vidéos abordent : le paiement sécurisé, le vol de mot de passe, les logiciels malveillants, le phishing.
<https://www.hack-academy.fr/home>

BLACK MIRROR

Sous un angle noir et souvent satirique, la série envisage un futur proche, voire immédiat. Elle interroge les conséquences inattendues que pourraient avoir les nouvelles technologies, et comment ces dernières influent sur la nature humaine de ses utilisateurs et inversement .
Série disponible sur plateforme de vidéo à la demande (payant).

#LMPC Le Monde Part en Couille

Le Roi des Rats présente les dangers d'Internet à travers des vidéos courtes et ludiques. [≈ 8']
https://www.youtube.com/playlist?list=PLHNuf1K7JFrrh7GUinkRqBIHYnX_3WzU1

GÉNÉRATION Y

Vidéo qui explique de manière ludique ce que veut dire Génération Y [2']
<https://www.youtube.com/watch?v=uGUNXzs8N8Q>

TOUS MALADES DES ÉCRANS

Téléphones portables, ordinateurs, tablettes, réseaux sociaux : tout ça nous a rendus complètement dépendants aux écrans. Pourquoi et comment nous ont-ils rendus malades ?
Bruno Patino nous explique. [2'55]
<https://news.konbini.com/societe/video-vous-avez-forcement-une-de-ces-maladies-nees-de-notre-dependance-aux-ecrans/>

IDIOTS

Regard critique sur Apple et la société de masse [4']
<https://vimeo.com/79695097>



ALCOOL

CE SOIR IL CONCLUT

Sur la route pour aller à un « before » chez Chloé, Swann lance un défi à son grand frère Clément, vraiment pas doué pour la drague : ce soir, il doit conclure avec Chloé.
La fin de l'histoire dépendra des choix du joueur.
<http://cesoirilconclut.com/>



JEUX VIDEO

QU'EST-CE QUE LA NORME PEGI ?

Explication de la classification PEGI. Vidéo réalisée par la Cité des sciences et de l'industrie.
<https://www.youtube.com/watch?v=YVh4nFufGCO>

PEGI

Campagne de prévention autour de la classification PEGI
<https://www.youtube.com/watch?v=B9mp80bMnll>
<https://www.youtube.com/watch?v=NvHXtQXWhJc>



HISTOIRE

NOTA BENE

Nota Bene est une émission dans laquelle j'essaye de comprendre l'Histoire avec un grand H avant de vous la transmettre. Le but est de faire découvrir de nombreux sujets en rapport avec l'histoire de façon légère et compréhensible, autrement qu'avec des énumérations de dates ! [≈ 20']
<https://www.youtube.com/user/notabenemovies>

HISTOIRE BRÈVE

Chaîne parlant d'Histoire, souvent récente, souvent d'ailleurs, mais toujours en bref ! [≈ 7']
<https://www.youtube.com/user/histoirebreve>

C'EST UNE AUTRE HISTOIRE

La chaîne qui te parle d'histoire autrement. C'est de l'histoire, mais en drôle. C'est de l'histoire drôle. Et c'est plus drôle que cette blague. [≈ 20']
<https://www.youtube.com/watch?v=tvIXc5ZhVgg>

HORROR HUMA- NUM EST

Websérie animée de courts documentaires historiques [≈2']
<https://www.youtube.com/channel/UCLbgxBMMEo6mAYe87esxGmg>

CONFESSIONS D'HISTOIRE

Série ludo-éducative sur l'Histoire de France. Chaque vidéo porte un regard à la fois drôle et rigoureux sur un grand événement historique. A la façon d'un confessionnal de TV réalité, des personnalités illustres confrontent leurs visions originales, souvent divergentes, sur ces événements. [≈15'-30']
<https://www.youtube.com/channel/UCzj9-ZfpJ74vYv1RZzAWTVg>





LINGUISTIQUE

LINGUISTICAE

Une expression qui te turlupine? Un mot étrange dont tu ne connais pas l'origine? La chaîne sert à comprendre d'où viennent les mots, les langues, et comment le langage est fait et évolue. Entre vulgarisation scientifique d'une discipline trop méconnue et cassage d'idées reçues, tout le monde y trouve son compte ! [≈10'-20']
<https://www.youtube.com/channel/UCofQxJWd4qkqc7ZgaLkZfcw>

ELLES COMME LINGUISTES

Parce qu'on l'utilise tous les jours, on a tendance à penser que notre langue est une évidence, et le langage sans mystère. Nenni! Parce que tout ce que vous croyez savoir sur votre langue, sur les langues et sur le langage est très certainement faux, nous avons décidé de dérouiller les idées reçues.
<https://www.youtube.com/channel/UC8miF2H8VfLDDGesINaWHfQ>



FRANCAIS

AMÉLIE BACDEFRAÇAIS

Découvre mes méthodes, cours et conseils pour réviser l'écrit et l'oral de ton bac de français. Enrichis également ta culture littéraire grâce à mes résumés, analyses d'œuvres et mes commentaires sur des textes du bac. [≈10']
<https://www.youtube.com/user/commentairecompose/featured>



MATHS-PHYSIQUE

M@THS ET TIQUES

Une chaîne avec 1300 vidéos pour s'améliorer en maths (collège et lycée), par un professeur de mathématiques en lycée (Académie de Strasbourg).
<https://www.youtube.com/user/YMONKA>

THIERRY COLLET

Vidéos de sciences physiques (seconde, première S, terminale S, université): électrocinétique, thermodynamique, mécanique, électromagnétisme, optique.
<https://www.youtube.com/user/thierrycol2>

MATHS VIDÉOS

Vidéos avec des cours et des exercices (de la 6ème à la Terminale), par un enseignant de mathématiques.
https://www.youtube.com/watch?v=Cf26_cBCBDo&list=PL71E8307F950405CE

MICMATHS

La chaîne propose diverses vidéos autour des mathématiques. On peut y trouver des cours de maths, des jeux de logique, des chroniques ou encore des manipulations autour des mathématiques.
<https://www.youtube.com/user/Micmaths>



GÉOGRAPHIE et/ou POLITIQUE

LE DESSOUS DES CARTES - ARTE

Le Dessous des cartes décrypte les enjeux de notre monde contemporain au moyen de cartes géographiques. [≈10']
<https://www.youtube.com/channel/UCHGMBR XUzCljEzBMei-Jdw>

MISTER GÉOPLITIX

Pour découvrir et mieux comprendre le monde
<https://www.youtube.com/channel/UCX9IsdsTKfTi1eqoyL-RS-Q>



SCIENCE(S)

DIRTY BIOLOGY

Tu ne voulais pas le savoir, mais maintenant c'est trop tard ! Des vidéos de science sur des sujets mindfuck, crades, ou juste rigolos. Parfois on parle de biologie aussi. [≈10'-20']
<https://www.youtube.com/watch?v=cYAaHJ9WUXs>

E-PENSER

Pourquoi bâiller, c'est contagieux ? Qu'est-ce qu'un trou noir ? Comment se forment les arcs-en-ciel? Aristote a-t-il eu raison au moins une fois de son vivant ? Pourquoi 42 ? Docteur qui ? A quoi a vraiment servi Einstein ? Le boson de Higgs ?! Le lolcat de Schrödinger... Restez curieux, et prenez le temps d'e-penser. [≈30']
<https://www.youtube.com/user/epenser1>

DR NOZMAN

Science & Expérience ! [≈5'-10']
<https://www.youtube.com/user/DrNozman>

BALADE MENTALE

La culture c'est comme les parachutes quand on n'en a pas on s'écrase ! Une balade parsemée d'anecdotes surprenantes, d'histoires toujours vraies. [≈10']
https://www.youtube.com/channel/UCS_7tplUgzJG4DhA16re5Yg

TU MOURRAS MOINS BÊTE (ARTE)

Le Professeur Moustache et son assistant Nathanaël expliquent les phénomènes scientifiques du quotidien, avec humour. [3']
https://www.youtube.com/channel/UcKtG_lXZk4pRJKapfK0eprA
Conseils :
A quoi servent les rêves ? [3'15] https://www.youtube.com/watch?v=lQYeUf_EIOU
Pourquoi les ados sont-ils si mous ? [3'14] <https://www.youtube.com/watch?v=Nayz46CPw64>



SOCIÉTÉ, INFORMATION

DATA GUEULE

Chaque jour, nous sommes bombardés par des milliers de molécules d'information. Des faits, des noms, des chiffres qui s'empilent et se percutent sans que, pourtant, jamais rien ne se crée. Alors pour une fois, plutôt que de rester passifs face à cet assaut, jouons avec. Allons-y franchement. [≈4'-10'] :
<https://www.youtube.com/user/datagueule>
Petits conseils :
Adieu Sommeil [3'43] :
https://www.youtube.com/watch?v=dAMXH2_dcvs
Tout, tout, tout, vous saurez tout sur le complot [4'46] :
<https://www.youtube.com/watch?v=Z9uDmY-aj64>

MONKEY - L'ACTU DÉCRYPTÉE

Monkey, le média digital qui aide à comprendre l'actualité. Sans caricature ni simplisme, il donne les clés essentielles pour savoir de quoi ou de qui on parle. [≈2']
<https://www.youtube.com/channel/UC8nj6larU-AWJPoIB8xodlw>

28 MINUTES (ARTE)

28' est le rendez-vous quotidien d'ARTE.
<https://www.youtube.com/user/28minutesARTE>

DÉSINTOX (ARTE)

Petites vidéos de 2min qui décryptent une actualité.
<https://www.arte.tv/fr/videos/RC-016371/desintox/>





POUR LES ENFANTS

ARTE JUNIOR

Pêle-mêle de vidéos pour les jeunes de 6 à 13 ans
<https://www.youtube.com/channel/UCXV7LUI7G1MaKRN18yQ5y7Q>

1 JOUR, 1 QUESTION

1 jour, 1 question propose de répondre chaque jour à une question d'enfant. Le commentaire explicatif est toujours drôle, le dessin est léger et espiègle. L'intention est d'aider l'enfant à construire son propre raisonnement et à obtenir les clés qui lui permettront de se forger sa propre opinion. [1'30]
https://www.youtube.com/channel/UCLmIUMA_bGiMWWgfDwfNDgw



ESPRIT CRITIQUE

HYGIÈNE MENTALE

Cours d'autodéfense-intellectuelle sur divers thèmes. [≈10'-20']
<https://www.youtube.com/user/fauxsceptique>

LA CLÉ DES MÉDIAS (CLEMI)

Vidéos ludiques qui expliquent les médias [≈2']
<https://www.clemi.fr/fr/cles-medias.html>

MAX BIRD

Détruit les idées reçues [≈10']
https://www.youtube.com/channel/UC-4WUubuVGowG_R7gdgesPA

CHAT SCEPTIQUE

J'essaye d'avancer dans la vie en étant gentil et bienveillant avec tous les gens que je croise, mais ça ne veut pas dire que je suis prêt à avaler n'importe quoi. La terre est ronde. L'homéopathie ne marche pas. Le cancer ne se soigne pas avec un peu de jus de citron. Docteur en sciences depuis 2016, me voilà aujourd'hui "youtuber". [≈10'-20']
<https://www.youtube.com/channel/UCOulgj0CYXCvjWywjDbauw>



FAKE, THEORIE DU COMLOT

THE SCIENCODER

Les complots, à défaut d'être intéressants, sont amusants. Enfin pour certains. Bref, bienvenue sur the sciencoder ! [≈10']
<https://www.youtube.com/channel/UC1zVvHsRsvxInUMX4dflyAQ>

RIZ EN PLASTIQUE : INFO OU INTOX ? (CLEMI)

Intervention pour réfléchir avec les jeunes sur l'information qui circule sur le Net.
2 vidéos [≈6'-8'], 7 questions.
Support disponible : <https://www.clemi.fr/fr/declic-info-intox.html>

DEFAKTOR

On défake sur les fakes. Et que l'obscurantisme retourne à l'obscurité ! Defakator est un super héros de l'esprit critique. Du coup il porte un costume, avec un masque et une cape. Mais c'est un super héros un peu merdique, comme son pseudo le laisse présager. Pour les rageux qui estiment que c'est l'habit qui doit faire le moine et qu'un personnage portant un masque ne peut pas être crédible, merci d'être passés.
<https://www.youtube.com/channel/UCU0FhLr6fr7U9GOn6OiQHpQ>

ON TE MANIPULE

Pour faire face à la progression de la méfiance (légitime) des Français vis-à-vis de la classe dirigeante, le gouvernement a inauguré, en 2016, un site Internet d'informations. Sous couvert de vouloir lutter contre les "théories du complot", il espère inverser cette méfiance grandissante qui risquerait, à la longue, de le mettre en situation de péril.
<http://on-te-manipule.com/>

HOAXBUSTER

Créé en 2000, HoaxBuster est une plateforme collaborative qui poursuit un objectif : mettre un terme à la propagation des hoax (=canular) et des rumeurs en circulation sur le web francophone !
<https://hoaxbuster.com/>

LE COMLOT CHAT

Vidéo réalisée par des élèves de 2nd dans le cadre du programme « Mon œil » [8'28]
<https://www.youtube.com/watch?v=II91bxLH1V0>



RADICALISATION

ISIS THE END

Serious Games destiné à mieux comprendre ce phénomène qu'est la radicalisation : vous vous retrouvez en l'an 2022 et allez vivre une aventure fictive (basée sur des faits réels tirés de différentes enquêtes de journalistes). En tant qu'agent de l'UNIR (Unité Nationale d'Intervention contre la Radicalisation), vous allez devoir enquêter sur des cas suspects de jeunes enclins à partir en Syrie ou à commettre un attentat, qui ont été signalés par la population qui s'inquiète de leur sort.
<http://www.isistheend.com/#Accueil>



SEXUALITE, GENRE, ...

PARLONS PEU, MAIS PARLONS

Cette chaîne parle de déforestation, de Victor Hugo et autres électro-ménagers. (FAUX comme dirait Cyprien). [≈7']
<https://www.youtube.com/channel/UChMBRboapaPi9fNnr0076sg>

C'EST PAS POUR MOI, C'EST POUR UN AMI

Vidéo ludiques et pédagogiques, loin d'un discours moralisateur, pour casser les idées reçues qui entourent la consommation de pornographie. [≈2']
<http://cestpaspourmoi.be/>

ITSS

Serious game qui permet d'aborder de la sexualité avec les jeunes d'une nouvelle façon. Il s'agit donc d'un jeu pour les jeunes à partir de 12 ans qui se pose des questions sur leur sexualité sans oser les poser. Là, c'est lui le spécialiste. Il n'est pas spectateur, mais bien pro-actif ! Pas de jugement ni de langue de bois, à travers le jeu, le joueur obtient des informations importantes et intéressantes sur la sexualité !
<http://www.scienceenjeu.com/vitalis/itss/>

ILS L'ONT PAS RESPECTÉE

Vidéo réalisée par Rose Carpet qui montre les violences en ligne liées à la diffusion d'images ou de vidéos à caractère sexuel (cf. sexting, revenge porn)
https://www.youtube.com/watch?time_continue=9&v=I1oSY0RdK_M&feature=emb_logo

**N'oublions pas de toujours prendre du recul sur ce que nous lisons,
voyons, entendons !**



10 conseils de la CNIL pour rester Net sur le web

2 Respecte les autres!

Tu es responsable de ce que tu publies en ligne alors modère tes propos sur les réseaux sociaux, forums... Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse.



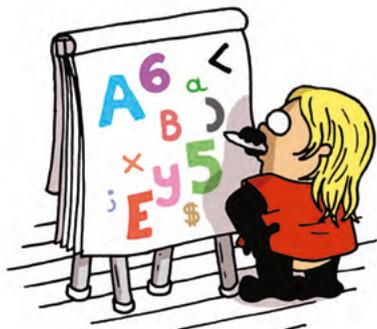
5 Crée-toi plusieurs adresses e-mail!

Tu peux utiliser une boîte e-mail pour tes amis et une autre boîte e-mail pour les jeux et les réseaux sociaux.



8 Attention aux mots de passe!

Ne les communique à personne et choisis-les un peu compliqués : ni ta date ni ton surnom!



3 Ne dis pas tout!

Donne le minimum d'informations personnelles sur internet. Ne communique ni tes opinions politiques, ni ta religion, ni ton numéro de téléphone...



6 Attention aux photos et aux vidéos!

Ne publie pas de photos gênantes de tes amis ou de toi-même car leur diffusion est incontrôlable.



9 Fais le ménage dans tes historiques!

Efface régulièrement tes historiques de navigation et pense à utiliser la navigation privée si tu utilises un ordinateur qui n'est pas le tien.

1 Réfléchis avant de publier!

Sur internet, tout le monde peut voir ce que tu mets en ligne : infos, photos, opinions.



4 Sécurise tes comptes!

Paramètre toujours tes profils sur les réseaux sociaux afin de rester maître des informations que tu souhaites partager.



7 Utilise un pseudonyme!

Seuls tes amis et ta famille sauront qu'il s'agit de toi.



10 Vérifie tes traces!

Tape régulièrement ton nom dans un moteur de recherche pour découvrir quelles informations te concernant circulent sur internet.

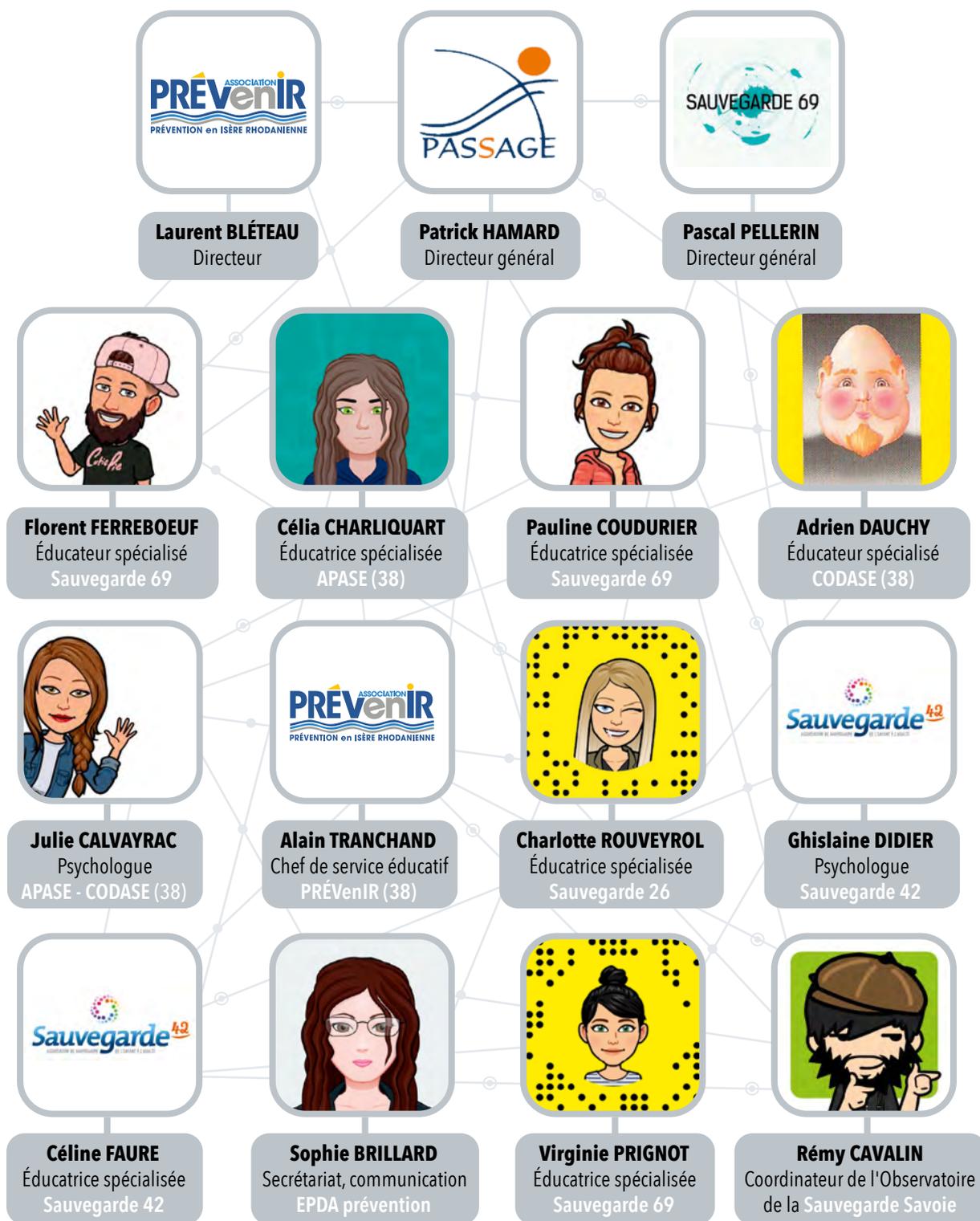


CRÉDIT IMAGES

PAGE	PROPRIÉTÉ OU SOURCE
Couverture	© T. Joliveau
9, 15, 23, 49	Libre de droit, by Macrovector
10	Illustration sur le site : http://edupronet.com/utiliser-reseaux-sociaux-classe/
12	Conçu par rawpixel.com/ Freepik
13	© Martin Vidberg
16	Conçu par Freepik
24	© John Atkinson, Wrong Hands
26	Designed by slidesgo/ Freepik
28	© Brian Solis & JESS3
37	Conçu par Freepik
50	Conçu par macrovector_official / Freepik
52	Illustrations sur le site : https://mymodernmet.com/lukas-costeur-snapdad/ Illustration sur le site : https://www.journaldugeek.com/2014/03/26/emoji-apple-plus-de-couleurs/
55, 66	Conçu par rawpixel.com / Freepik
57	Illustration sur le site : https://www.ecoreseau.fr/rh-et-formation/manager-autrement/2018/03/01/8812-droit-a-deconnexion/
58	Libre de droit, par Hardy Peters de Pixabay
60	Conçu par macrovector/ Freepik
61	Conçu par pikisuperstar/ Freepik
68	(légo bureau) www.slou.pics / Pixabay



DIRECTEURS RÉFÉRENTS ET MEMBRES DU GROUPE REGIONAL



© décembre 2020 - CNLAPS Auvergne Rhône-Alpes

Conception graphique : Camille Meyer - Grenoble

Impression : ABEOS - Vienne

